

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. DECEMBRE

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, Vivant ^{Impr.}
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire - Examinateur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. DECEMBRE.

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours pour convaincre l'incrédule , ramener le protestant , convertir le pécheur , former le vrai juste , & enseigner aux fidèles à faire un saint usage des indulgences & du jubilé. Par Mr. l'abbé de Marsis , curé de la ville de Gourdon. A Paris chez Barbou , à Liege chez Demazeau 1777. Un vol. in-12 de 432 pages.

PARMI ce grand nombre d'ouvrages techniques , historiques , littéraires , scientifiques , dont il faut rendre compte au public , un journaliste chrétien est charmé

de pouvoir de tems en tems s'occuper de ces ouvrages modestes & pacifiques, où le sentiment de la piété assaisonne les discussions critiques, où la vérité emploie, pour entrer dans les ames, la voie d'une raison insinuante & tranquille. C'est la satisfaction que nous avons sentie en lisant cet ouvrage, qui promet les plus grands fruits & dont la lecture attachera quiconque n'a pas perdu encore l'attrait & le goût de la religion. L'auteur, en captivant les cœurs par la vûe d'un intérêt raisonnable & solide, n'a pas négligé les moyens d'éclairer l'esprit. Il développe admirablement les grandes preuves de la religion, destinées à convaincre l'incrédule, mais avec un ton de simplicité & d'instruction, en général beaucoup plus propre à persuader que celui de la réfutation & de la dispute. Il emploie les notions naturelles & proportionnées à toutes fortes d'esprits, pour démontrer l'existence de Dieu, l'immortalité de notre ame, la nécessité d'une religion, l'insuffisance de la raison humaine pour la former, les besoins que nous avons d'être éclairés par une révélation surnaturelle, & enfin que ces besoins sont satisfaits par la Religion de J. C. qui est la seule véritable.

Après avoir établi toutes ces assertions dans le premier discours, Mr. de Marfis emploie la même maniere de convaincre, pour ramener le protestant. Par des argumens *ad hominem*, aux quels un esprit juste ne peut se refuser, il fait toucher au doigt l'inconsequence & la foiblesse des principes de

protestantisme , & la nécessité de prendre l'Eglise pour guide , de nous soumettre à ses décisions dans les points de foi , de croire tout ce qu'elle nous enseigne , & de nous tenir fortement attachés à son unité , qui est le centre de la vérité. C'est avec raison que Mr. de M. pour assurer le succès de ses raisonnemens , rappelle dans le troisieme discours , le lecteur dans l'intérieur de son ame , & s'efforce à en bannir le vice & le crime , source ordinaire de l'infidélité , par les motifs les plus touchans que la religion fournit , tels que sont la sublimité de notre fin , notre ingratitude envers l'Auteur de notre être , les horreurs de la mort , la rigueur des jugemens de Dieu , l'éternité des peines réservées à l'impénitence. Nous citerons quelques passages qui feront connoître la maniere de l'auteur. “ Mortel si
 „ fier de ta naissance , qui jadis te vantois
 „ de compter dans ta généalogie une longue file d'aïeux illustres , il te faut abandonner au lit de la mort tes prétentions
 „ hautaines ! Là , il te faut avouer que le ver
 „ est ton égal * ; ou si ton orgueil veut
 „ encore m'en imposer , si ton monument
 „ ose dire encore : *ci gît le grand* , je lui
 „ réponds : marbre impolteur , où est-il ce
 „ grand ? je ne vois qu'une vile poussière.
 „ O vérité humiliante , & bien capable de
 „ nous dégoûter & de cette vie passagere &
 „ de ses grandeurs fugitives ! Il ne faut que
 „ l'idée de la mort pour rabattre toutes les en-
 „ flures de notre cœur , pour en arrêter toutes

* Job. 17.

„ ses fougues , pour nous contenir dans
 „ l'humilité , & dans une sage modestie ;
 „ parce que la mort rétablit une parfaite
 „ égalité entre tous les hommes. La poussière
 „ de l'homme du peuple est mêlée dans le
 „ tombeau avec la poussière des grands : le
 „ savant y est confondu avec l'ignorant , le
 „ serviteur & le maître y portent la même
 „ livrée ; l'indigent y repose d'un som-
 „ meil aussi doux que le plus riche pro-
 „ priétaire ; même terre qui les couvre ,
 „ mêmes ténèbres qui les environnent ,
 „ même corruption qui les dévore „

“ Voyez cet élégant petit-maître , ce jeune
 „ efféminé , si délicat , si charmant à la vûe ,
 „ toujours paré de fleurs , toujours vêtu des
 „ couleurs les plus riantes ; la moindre fati-
 „ gue l'accableroit : il lui faut des folies
 „ changeantes , des idées toutes neuves , des
 „ plaisirs tous frais pour soutenir son être ,
 „ & lui aider à traîner sans murmure le
 „ poids de son existence. Tant que le jour
 „ dure , on le voit , comme ces insectes lé-
 „ gers & brillans , folâtrer & s'ébattre aux
 „ rayons du soleil ; cependant la nuit de la
 „ mort , dont la pensée lui paroïsoit un rêve
 „ répand sur lui ses froides vapeurs , & sou-
 „ dain il tombe comme ces frêles insectes , au
 „ premier froid de l'hiver . . . Mais moi
 „ aussi , faut-il que je meure ? subirai-je
 „ un jour cet affreux changement ? me fau-
 „ dra-t-il devenir un cadavre insensible ?
 „ viendra-t-il un tems & ce tems est-il
 „ prochain , où ce corps que je sens pleïn

„ de vie , fera étroit des bras glacés de la
 „ mort , porté dans un froid cercueil , suivi
 „ d'une longue file de visages en deuil &
 „ dans un morne silence , & posé sous la
 „ terre , pour y être à jamais effacé du sou-
 „ venir des hommes ? Oui , ce tems viendra ,
 „ ce tems n'est pas éloigné : oui , rien n'est
 „ plus sûr. C'est - là le sort commun à tous
 „ les enfans d'Adam „. Qu'on compare ces
 images au *tableau amphigourique de la mort*
 par Mr. C. , on trouvera dans l'un du fenti-
 ment & des expressions aussi vives que na-
 turelles , & dans l'autre des efforts pénibles
 qui découvrent moins les traits de la mort
 que d'une prétention démesurée à la gloire
 de bel esprit qui auroit dû s'anéantir dans
 le sujet même où elle se nourrissoit.

“ Pour vous , dont les années sont encore
 „ en fleur , & la vie dans toute sa féve , si
 „ vous ne voulez un jour vous en repentir ,
 „ vous ne compterez point sur des miracles ;
 „ mais vous mettrez à profit ces heures fé-
 „ condes , cet âge d'or qui peut vous con-
 „ quérir une couronne immortelle. On vit
 „ long-tems en peu de jours , quand on est
 „ vertueux ; & sans vertu , on mourroit
 „ jeune après un siecle de vie. Ce n'est pas
 „ l'astre des saisons , c'est la vertu qui mesure
 „ la durée de notre véritable existence. Les
 „ années qui ont été stériles pour elle , doi-
 „ vent s'effacer de la date de la vie , l'hom-
 „ me ne les a point reçues „. Ce passage
 nous a paru avoir beaucoup d'analogie avec
 ce que nous avons dit autrefois sur le même

sujet dans un discours sur le tems. D'abord nous avons été tenté de croire que l'auteur pouvoit l'avoir eu sous les yeux, mais un sentiment plus modeste nous a fait rejeter cette idée. On permettra cependant que nous plaçons l'un à côté de l'autre. " Les saintes
 „ Ecritures ne supputent point la longueur
 „ de nos vies par le nombre de nos ans,
 „ mais par le nombre des momens précieux
 „ que nous aurons sù captiver de la sorte,
 „ & dépouiller de leurs richesses. N'aiez vécu
 „ que deux jours sur la terre, ces deux jours
 „ ont - ils déposé dans votre sein les trésors
 „ qu'ils portoient, vous ne mourrez pas
 „ jeune; & l'enfant du siecle qui voit sa
 „ centieme année, est moins âgé que vous:
 „ dès que votre vie est sainte & votre in-
 „ nocence sans tache; si vous avez secouru
 „ l'indigent, protégé vos freres opprimés,
 „ effuié les pleurs du malheureux: à quel
 „ âge que vous quittiez la terre, vous avez
 „ vécu beaucoup & atteint le terme de la
 „ plus respectable vieillesse: mais avez-
 „ vous, pour de viles richesses, vendu vo-
 „ tre liberté, votre cœur a-t-il résisté à la
 „ compassion, s'est-il fermé à la bienfaisan-
 „ ce; eussiez-vous compté des siecles, vous
 „ n'avez pas vécu un jour „

La justification de la conduite de Dieu à l'égard du pécheur est très-bien établie dans un monologue où tous les prétextes, toutes les excuses sont réfutées par l'aveu même & la confession du coupable. Ces sortes de morceaux sont aujourd'hui si rares, que ce n'est point une chose inutile de les

recueillir. “ Si je m’excuse sur ma foiblesse ,
 „ ne me répondra - t - il pas qu’il m’avoit
 „ donné sa grace pour me fortifier ? M’ex-
 „ cuserai - je sur les exemples & sur les usa-
 „ ges du monde ? Mais ne savois - je pas que
 „ Jesus - Christ les a condamnés , que celui
 „ qui les suit est déjà jugé ; & l’Evangile
 „ ne devoit - il pas être la règle de ma con-
 „ duite ? Dirai - je que j’ai été obligé de pé-
 „ cher par la nécessité de mes affaires pour
 „ avancer ma famille & pour établir mes
 „ enfans , pour soutenir ma condition ?
 „ Mais avois - je quelque plus grande affaire
 „ que celle de mon salut ? les intérêts de
 „ Jesus - Christ ne devoient - ils pas me toucher
 „ de plus près que ceux de mes proches ?
 „ mon état de Chrétien n’étoit - il pas une
 „ profession de sainteté ? ne m’engageoit il
 „ pas à la pratique des plus pures vertus ?
 „ les ministres sacrés ne m’avoient - ils pas
 „ avertis mille fois du danger que je cou-
 „ rois en me livrant au monde ? ne m’a-
 „ voient - ils pas répétés souvent cet oracle
 „ de l’Evangile : *Que servira à l’homme de*
 „ *conquérir le monde, s’il vient à perdre son*
 „ *ame ?* Dans plusieurs occasions , j’ai pré-
 „ féré mon honneur à mon plaisir ; je de-
 „ vois donc par une raison plus forte , pré-
 „ férer à mon honneur & à mon plaisir le
 „ salut de mon ame „.

Le passage suivant où le réprouvé discute avec soi - même les raisons qu’on peut opposer à l’éternité des peines , renferme un groupe de réflexions solides énoncées d’une

maniere pathétique & pressante. “ Mais ce
 „ que j’ai fait , étoit si peu de chose ; ce
 „ n’étoit rien. Ah ! pesez ce rien au poids
 „ du sanctuaire , & vous verrez que c’est
 „ quelque chose de grand , dès qu’il offense
 „ Dieu. Mais le péché n’a duré qu’un mo-
 „ ment ; & pour un moment de plaisir on
 „ me damne pour une éternité. Je le sa-
 „ vois bien ; n’étoit-ce pas à moi à y pren-
 „ dre garde , & à prévenir ce malheur ? ne
 „ me l’avoit-on pas dit , & a-t-il tenu
 „ à moi que le péché n’ait duré plus long-
 „ tems ? Si Dieu ne m’eût retiré du monde,
 „ ne continuerois-je pas toujours à l’offen-
 „ ser ? ai-je jamais quitté l’affection pour le
 „ péché ? suis-je donc moins coupable que
 „ quand j’ai cessé de vivre ? Que me reste-
 „ t-il donc pour m’excuser ? mon ignoran-
 „ ce ? & qu’avois-je ignoré des vérités fon-
 „ damentales de la religion & des obligations
 „ particulieres de mon état ? ou si je les
 „ avois ignorées , combien de moyens n’avois-
 „ je pas pour m’en instruire ? On ne trou-
 „ vera pas mauvais que nous nous soions un
 „ peu arrêtés sur des considérations si propres
 „ à rendre les hommes meilleurs. Nous nous
 „ rappelons ce mot d’un grand évêque : *Con-
 „ vertissez les pécheurs , & il n’y aura plus
 „ d’incrédules.*

Dans le quatrieme discours Mr. de M.
 donne la vraie idée de la justice chrétienne,
 Il fait remarquer l’espace immense qui se
 trouve entre la vertu telle que l’Évangile
 l’enseigne , & les différentes illusions par

lesquelles la méchanceté ou l'extravagance des hommes ont essayé & essaient encore de la remplacer. Le cinquième & dernier discours contient une excellente instruction sur les indulgences, que l'auteur a sans doute rédigée à l'occasion du dernier jubilé. Toutes ces matières sont traitées avec ordre, précision, dignité, un langage persuasif & plein d'onction qui renferme en même tems & les argumens qui convainquent & les sentimens qui résultent de cette conviction. Le discernement de l'auteur se fait connoître jusques dans le choix du seigneur auquel il fait la dédicace de son livre. Il eût été difficile de le dédier à un homme plus pénétré des vérités qu'il renferme, & dont la conduite exprimât d'une manière plus glorieuse pour l'Évangile, l'excellence des leçons que l'auteur a empruntées de ce livre divin. *“ Un grand maréchal (le duc de Biron) qui étant par sa sagesse & par sa valeur, le soutien du trône, le conseil du Prince, le protecteur d'une des plus considérables provinces du royaume qui se félicitera à jamais de son sage gouvernement, met sa gloire à honorer la religion, à la justifier, à la consoler par l'éclat de ses vertus; qui au milieu des grandeurs, n'en connoit de véritable que celle de craindre Dieu; qui ne voyant dans son élévation que la main qui l'y a placé, & les devoirs qu'elle y attache, partage ses occupations entre ce qu'il doit à son Roi, & ce qu'il doit au souverain Maître des Rois; n'est-il pas le triomphe de la*

religion & l'encouragement de la piété dans ce siècle vainement subtil, où les fausses maximes cherchent à prévaloir, où l'on voudroit s'égarer avec méthode, faillir avec raison & trouver un calme à la conscience par le naufrage de la foi ou le dépérissement de la morale? „

“ Qui démontre plus sensiblement que vous Monseigneur, dans sa conduite, qu'on peut allier la religion avec la grandeur, la simplicité de la foi avec la sublimité de l'esprit, l'amour de la retraite avec la conduite des armées, les exercices de piété avec le maniement des plus importantes affaires, posséder les avantages de la nature & de la fortune sans sortir de la modération, & ne recevoir des hommes la gloire que pour la rendre à ce Dieu jaloux à qui seul elle appartient? Aussi, en mettant votre respectable nom à la tête de cet ouvrage, je n'ai point eu d'autre dessein que de joindre l'autorité & l'exemple aux preuves & aux préceptes, tant pour abattre l'incrédule, que pour relever & animer le Chrétien lâche & indévot „. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu d'épître dédicatoire où de si grands éloges fussent plus étroitement liés à la plus exacte vérité. Cette épître mérite réellement d'être conservée avec les documens qui en vérifient le contenu. La postérité redevenue chrétienne, en jettant les yeux sur les dégâts qu'une triste philosophie a faits dans les mœurs de ce siècle, se dira avec admiration: Dans le tems du plus grand & du plus gé-

néral

néral triomphe de l'impiété , il y avoit un Grand du monde , dont on a pû dire tout cela fans exagération & fans flatterie.



*Mémoires philosophiques du Baron de ***.*
à Paris, & se trouve chez l'imprimeur
du journal 1777, & à Liege chez Dema-
zeau.

S E C O N D E X T R A I T .

L Es différentes confidences que le philo-
sophe continue de faire au jeune Ba-
ron , achevent de lui faire connoître à fond
l'espece d'hommes pour lesquels il avoit
conçu la plus grande estime. Il apprend que
l'esprit de prosélytisme que les philosophes
ont si vivement reproché au christianisme ,
se trouve aussi dans cette secte ; mais il s'y
trouve uni à la souplesse & à la fourberie ,
moïens que la religion a toujours dédaignés.
“ Nous avons sur vous , dit le philosophe au
” B. , les mêmes vûes , & sans nous être com-
” muniqué notre maniere de penser , nous
” espérons l'un & l'autre que vous serez
” un jour en Allemagne le soutien de la
” philosophie. Vous êtes réservé pour étendre
” son empire, & nous nous flattons de pouvoir
” par votre canal , établir entre Paris & Vienne
” la plus utile correspondance. ----- Votre
” plan est bien conçu ; le croïez-vous d'une
” exécution facile ? Notre Impératrice la

„ connoissez - vous ? Vous savez sûrement
 „ que la sagesse est assise sur son thrône ;
 „ mais vous ignorez peut-être qu'inébran-
 „ lable dans ses principes , elle fait regner
 „ avec elle la religion de ses peres ; & cette
 „ même religion vous l'abhorrez , vous
 „ voulez la détruire ? --- Oh ! vraiment ,
 „ je le fais bien ! c'est que votre Impé-
 „ trice n'est pas philosophe ; mais par les
 „ moïens que nous vous communiquerons ,
 „ les générations de vos Princes pourront
 „ le devenir un jour. Ce n'est qu'en cal-
 „ culant bien , qu'en combinant tous les
 „ événemens possibles , que nous venons à
 „ bout d'exécuter des choses difficiles &
 „ presque inespérées. Nos démarches sont
 „ les fruits de la réflexion & de la sagesse ,
 „ & croiez-en mon expérience ; il est un
 „ point déterminé , où tous les événemens
 „ viennent aboutir , il n'est question que
 „ de les prévoir & de les bien préparer.
 „ La conquête d'un royaume est incertaine ,
 „ elle dépend toujours de la fortune & des
 „ circonstances ; mais notre domination
 „ n'est établie que par l'esprit , nous sub-
 „ juguons les peuples par la raison ; l'intérêt
 „ personnel , les plaisirs , la liberté : voilà
 „ nos cohortes , nos légions ; & quelle puis-
 „ sance pourroit résister à des armes aussi
 „ victorieuses ! Au reste , *osér tout , & ne*
 „ *rien craindre* , voilà notre cri de guerre.
 „ Il est question aujourd'hui de vous dé-
 „ montrer que nécessairement nous devons
 „ jeter dans nos commencemens des raci-

„ nes profondes, & que ces racines une fois
 „ affermies, nous devenons indestructibles.
 „ Telle est la nature de notre gouverne-
 „ ment. Nous paroissions d'abord des ci-
 „ toïens isolés, mais dans peu nous som-
 „ mes des rois, & tout se meut à notre vo-
 „ lonté. Enfin pour se former une idée
 „ juste de notre puissance, il faudroit cal-
 „ culer le pouvoir du génie, des passions &
 „ de l'indépendance „

Dans un des moïens que la politique des philosophes a imaginés pour propager leur empire, on reconnoit visiblement l'engouement & la manie générale des peuples pour les spectacles, les modes, pour tout ce qui tient à la frivolité & à l'oubli des vrais intérêts. Rien ne leur a paru plus propre à la séduction des hommes que de les empêcher de réfléchir & de penser. “ Ce peuple est
 „ idolâtre du plaisir; flattons ses passions: il
 „ est né moqueur; armons-nous d'épigram-
 „ mes & de sarcasmes, & couvrons sur-tout
 „ leurs magistrats & leurs prêtres de ridicu-
 „ le. Le François peu crédule se plait dans
 „ les doutes; rejettons la révélation; étei-
 „ gnons le flambeau de la foi; amusons en-
 „ fin par l'attrait des nouveautés, ce peuple
 „ curieux, avide tout-à-la-fois de plaisirs &
 „ de controverse; plaifantons avec les uns,
 „ philosophons avec les autres, & sous les
 „ apparences de la sagesse, plongeons cette
 „ nation aimable & légère dans l'ivresse d'une
 „ heureuse folie „. Voilà comme on a res-
 „ suscité sous nos yeux, & sans qu'on s'en

fut apperçu, la politique odieuse de Néron & des tyrans de Rome. Ces monstres, pour distraire le peuple & le rendre insensible à ses maux, l'enivroient par la continuité & l'appareil des spectacles; & l'aspect d'un histrion en faveur, faisoit oublier les monceaux de victimes que la cruauté immoloit tous les jours aux yeux du public (a); c'est ainsi que la fureur actuelle des drames & des cabrioles, ferme les yeux sur l'abomination de l'athéisme & la meurtrière doctrine de l'anéantissement; c'est ainsi que les grands & les petits s'endorment au bruit du théâtre, pour laisser creuser à une fausse philosophie la fosse profonde destinée à engloutir les monarchies les mieux affermies.

Les autres moyens d'étendre l'empire philosophique, déjà connus par des événemens très-récens, sont naïvement expliqués dans le passage suivant. " On commençoit à nous
 „ considérer & à nous craindre; nos disci-
 „ ples chantoient nos louanges; ils nous re-
 „ présentoient comme les législateurs & les
 dieux

(a) Sans parler des tyrans & des fléaux de l'espece humaine, tous les ennemis de la liberté & du droit public ont fait ce moyen comme le plus efficace, pour affermir leur usurpation. Jules-César regardoit comme un chef d'œuvre, l'invention de faire jouer sur le théâtre les chevaliers romains (Voyez le Journ. du 1. Nov. p. 327). Dans les beaux tems de la république on n'avoit point l'idée des histrions. A quoi eussent servi les gesticulations mimiques aux Regulus & aux Cincinnatus?

„ dieux de l'humanité. On nous attira chez
 „ les grands, leur vénération pour nos per-
 „ sonnes étoit extrême. Plusieurs d'entr'eux
 „ ambitionnerent de devenir nos associés &
 „ nos amis; leur crédit utilement employé à
 „ nos fortunes, & des services importans
 „ méritèrent cet honneur à quelques - uns.
 „ Enfin pour nous donner une existence
 „ immortelle, il fallut nous assembler en
 „ corps, & il étoit nécessaire que nos con-
 „ vocations avouées par le gouvernement,
 „ eussent une sanction légale : c'étoit pour
 „ nous un coup d'état. Dans cet espoir,
 „ nous enfonçames les portes des acadé-
 „ mies (a). Mais il ne suffisoit pas de faire
 „ entrer nos philosophes dans les principaux
 „ corps littéraires, il falloit pour l'établisse-
 „ ment de notre doctrine s'en rendre les
 „ maîtres & les despôtes, il falloit extirper
 „ jusqu'à la racine les erreurs qui y domi-
 „ noient. Quelle prudence, Messieurs, n'a-
 „ vons-nous pas employée, pour renforcer
 „ ces corps débiles par des recrues d'esprits
 „ forts? combien de fois dans ces commen-
 „ cemens difficiles, n'a - t - il pas fallu pour
 „ tromper l'ignorance soupçonneuse, & la
 „ superstition aux cent yeux, obliger le
 „ philosophe à se couvrir d'un masque à la
 „ porte des académies. Heureusement tant
 „ d'art & tant de soin n'ont pas été inuti-
 „ les, notre adresse & nos stratagemes ont été

(a) Voyez le Journ. du 15. Nov. p. 493.

33 couronnés du succès. Vous allez être con-
 33 vaincus que le vaste projet de s'emparer
 33 de tous les corps littéraires, pour y faire
 33 régner la philosophie moderne à l'exclu-
 33 sion de toute autre doctrine, a été regar-
 33 dé par nos premiers maîtres comme le
 33 principal article de notre régime & de nos
 33 constitutions. C'est à cette époque prévue
 33 près de trente ans auparavant que l'on
 33 doit rapporter la gloire & la stabilité de
 33 notre république.

34 Si ce secret de la politique philosophique
 & les grands succès qu'on s'en promet, pou-
 voient encore être couverts de quelque ob-
 scurité, malgré les événemens qui ne le dé-
 voient que trop, on acheveroit de s'en
 instruire dans le passage suivant. " Je l'affir-
 34 me, Messieurs, le chef-d'œuvre de notre
 34 politique est de nous être emparés du
 34 sceptre de la littérature. Quel est l'écrivain
 34 assez hardi pour oser approcher de nos
 34 portiques, s'il n'est voué à la philosophie,
 34 & s'il n'apprécie ses prétentions sur une
 34 foule d'ouvrages furtivement imprimés ?
 34 Ces couronnes & la gloire d'être assis par-
 34 mi nous, éternissent la durée de notre
 34 république : oui, si nos opérations ne sont
 34 pas traversées & qu'on nous laisse encore
 34 dix années les maîtres de disposer des fa-
 34 veurs littéraires, je prétends que non-
 34 seulement nous serons indestructibles, mais
 34 que tout culte superstitieux sera banni de
 34 la France ; & s'il faut une religion pour le
 34 Peuple, nous en introduirons une plus

„tolérante & plus commode „ Les infensés ! ils ne savent pas que l'ouvrage de Dieu est indestructible , & que s'il vient à être détruit dans une plage de la terre , il s'éleve ailleurs avec plus d'éclat & de gloire ; que sa durée est mesurée sur celle de la terre ; que les académies , si jamais elles pouvoient former une conjuration unanime , ne réussiroient pas mieux par leurs sophismes ou par leurs pompeuses déclamations , que les tyrans de Rome par le fer & le feu (a).

(a) Un jeune poëte , dont les ouvrages ont été imprimés , mais dont l'édition est épuisée depuis long tems , a exprimé cette vérité avec autant de noblesse que de force , en s'adressant au chef & à l'oracle des incrédules :

. *O qui languidus in scrobis*
Pendes sepulchralis supremo
Margine , qui propioris orci
Urges protervo jam pede limina
Horrenda , vatum maxime
Cur Fuliani turpiora
Scommata , cur Epicurianas
Sordes retractas , cæcæque dogmata
Celsi ? Superbis turæ Quiritibus ,
Neronibus formidolosis ,
Fortior & Decius , inani
Sannâ & malignis christicolis dolis
Perdes ? Vigebit Relligio styge
Fulgens triumphatâ , tuique
Dum reprobi cineres petulcæ
In lubricorum turbine vermium
Altè natabunt , ac inamabile
Dum nomen horrebunt nepotes ,
Ille sacros rapiet perennis

Culte

O O 2

Tel est le partage de l'erreur, que les ressources & les moyens dont elle se glorifie, sont justement les armes que la vérité emploie pour se venger & exciter contre son adversaire la haine des âmes droites. Tout ce que l'illustre philosophe dit & fait pour resserrer les liens qui attachoient le jeune B. à la secte, ne servit qu'à le faire revenir de ses égaremens, à corriger ses préjugés, à lui inspirer une estime nouvelle pour des vérités obliérées. " Je reconnus que leur commerce n'étoit propre qu'à retrécir l'esprit, à flétrir le cœur; & même en écoutant mes passions, je sentis que leurs suites maximes affoiblissent & dégradent jusqu'aux plaisirs qu'elles autorisent "

Un événement inattendu acheva de détruire cet homme, ami sincère du vrai. Une femme agréable qui tenoit chez elle une assemblée bruyante de beaux esprits est frappée tout-à-coup d'une maladie mortelle. Le Baron arrive, deux des principaux philosophes accourent pour la consoler & l'encourager en lui rappelant que bientôt elle seroit anéantie. Ce genre de consolation ne fit qu'augmenter sa terreur & son désespoir. " Nous la vîmes se rouler dans son lit de mort; le délire succède à ses gémissemens;

Cultus honores, inque quadruplici

Orbis recessos cardine limites

Victoriosum prorogabit

Per populos adamata regnum

M. L. 1762. p. 128.

„ elle tombe dans l'agonie. J'entendois parler
 „ avec chaleur dans la salle voisine ; c'étoit
 „ un ministre de la religion qui supplioit ,
 „ les larmes aux yeux , qu'on l'introduisît
 „ dans la chambre. Un des philosophes,
 „ dont je viens de parler , en fut averti ; il
 „ prit son ami par le bras : retirons-nous ,
 „ lui dit-il , nous avons rempli tous les
 „ devoirs de l'humanité. Madame se meurt ;
 „ sa raison est éteinte ; on peut actuellement
 „ laisser entrer les prêtres „. Ce dernier
 passage donne une idée claire & précise des
 moïens que la charitable philosophie emploie,
 pour tenir sur les yeux de ses partisans le
 bandeau du mensonge jusqu'au dernier mo-
 ment de la vie.

Cet événement , & plus encore les circon-
 stances qui l'accompagnoient , acheverent
 d'arracher le jeune seigneur à l'école détesta-
 ble , où il avoit cru trouver les leçons les
 plus salutaires. Un vrai sage , philosophe
 réel sans en avoir le nom , acheve ce que
 l'erreur elle-même avoit déjà opéré en fa-
 veur de la vérité. Il parle au B. d'un vieil-
 lard , ministre des autels , avec lequel il lui
 ménage une entrevûe aux Champs-Elysées.
 La gravité , la douceur , l'esprit , les con-
 noissances de cet homme si respectable ,
 charment le B. : il accepte avec plaisir la
 proposition de l'accompagner à 40 lieues de
 la capitale , dans une terre où il fait son
 séjour ordinaire. La conversation tombe
 bientôt sur des matieres philosophiques. Le

seigneur allemand lit un livre intitulé : *l'Esprit des philosophes*. C'est un extrait fidele accompagné de courtes réflexions qui montrent les inconséquences, l'absurdité & l'impie-té de ces maximes, tirées de quelques ouvrages malheureusement trop connus, & qu'il suffit de bien apprécier, pour jurer un divorce éternel avec ceux qui les enseignent. Le jeune B. en conçoit toute l'horreur qu'elles inspirent naturellement aux âmes honnêtes, & commence à jouir du calme & des charmes paisibles que la religion répand dans les cœurs.

Les planches dont cet ouvrage est orné, ajoutent encore à l'impression des choses & aux tableaux pittoresques de l'auteur. Dans la première, qui sert de frontispice, on voit la vérité accompagnée de la religion, éclairer de son flambeau une caverne obscure, où les prétendus philosophes se cachent, déguisés par des masques qui tombent & qui laissent à découvert des physionomies hideuses, où le vice & le crime se trouvent exprimés par des traits profonds. On croit voir la caverne de Cacus, ouverte enfin par les efforts du courageux Hercule, ses vols, ses rapines, ses déprédations sont connus par les faits, par le *corpus delicti*, & montrés au grand jour*.

* V. le 8e. liv. de l'Eneide, v. 193. *Hic spelunca fuit* &c. &c.

La seconde estampe représente Mr. d*. prononçant avec une gravité précieuse l'imposant apophtegme, dont nous avons parlé : *jeune homme, apprenez que je ne connois pas d'étrangers parmi mes semblables*. La

troisième représente le berceau de la philosophie. Dans un café, de beaux esprits dissertent à la manière des furies, & de ce choc d'idées & de clameurs, on voit se former la secte philosophique. Ceux qui trouveront ce tableau injurieux, ou qui croiront y voir un défaut de vraisemblance, voudront bien se rappeler le compte que *grand-papa*, *grand-homme* a rendu d'une illustre assemblée de philosophes qui se tenoit régulièrement chez la fameuse M. G **, qui vient hélas d'abandonner la direction de cette brillante académie : cette idée est admirablement exprimée par la troisième estampe. La quatrième représente un vrai philosophe, qui apprend à deux jeunes seigneurs égarés, mais dociles, que *la vérité est dans eux-mêmes*. En effet, elle n'est ni chez D., ni chez A., ni chez R., ni chez V., plutôt que chez le moins illustre des penseurs qui jouit de sa raison & de son bon sens (a). *L'autos Epha* qu'on s'efforce d'établir en faveur des dictateurs de la philosophie, est aussi ridicule au moins que celui des pythagoriciens. *Regnum Dei intra vos est*; c'est dans vous-même, disoit le plus respectable de tous les vrais philosophes, que vous devez chercher le royaume de Dieu. Ce royaume de Dieu est la vérité, connue par les lumières de la raison

V. le Jour.
du 1. Oct.
1776, p. 231.

(a) *Intus in domicilio cogitationis, nec hebræa, nec græca, nec latina, nec barbara veritas sine oris & linguæ organis, sine streptu syllabarum.*
Aug. conf. L. 2. c. 3.

son nourrie & soutenue par la religion ; si les beaux esprits du jour en avoient un privilège exclusif, le pauvre genre humain seroit fort à plaindre.



Lettre d'un lecteur du journal françois , & de l'année littéraire , à Mr. Marmontel , sur les Incas , ou la destruction de l'empire du Pérou ; avec le précis historique de la vie de Las-Casas , protecteur des Indiens. A Londres. , & se trouve à Liege chez Demany. Petite brochure in-8°. de 22 p.

* Voyez le
Journal du
x. Mai, p. 3.

LEs deux journalistes, nommés dans ce titre, ont rendu des Incas un compte très-désintéressé ; ils ont mis dans le plus grand jour les erreurs, les contradictions, les injustices, le stile ridiculement empoulé du poëte profatëur *. Cependant l'auteur de cette lettre ne paroît pas encore content d'une censure si étendue, il se plaint que les journalistes n'ont pas assez appuié sur certaines omissions volontaires de Mr. M., nommément celle qui regarde l'état de Las-Casas, qui étoit religieux & dont le zele par conséquent honoroit la religion que Mr. M. défigure & calomnie. Mais, fais nous arrêter sur cet article qui peut-être occupe un peu trop l'auteur de la lettre, nous avons vû avec plaisir de nouvelles preuves de l'inconséquence de Mr. M. & de l'inconsidération par laquelle il se combat

lui-même jusqu'à la ruine entière de l'affertion fondamentale de son ouvrage , qui est l'horreur du fanatisme. Nous avons déjà remarqué que , selon lui-même , ce n'est point du tout le fanatisme , mais la cupidité , l'avarice & un groupe d'autres passions , qui ont dévasté l'Amérique ; notre auteur s'arrête particulièrement sur cette observation d'autant plus intéressante qu'elle regarde tout le corps & l'esprit de ce singulier poëme. " La proposition , dit-il , par laquelle vous attribuez la destruction de l'empire du Pérou au fanatisme , n'est pas seulement fautive en soi , elle est contradictoire sous votre plume. Elle est fautive en soi. L'orgueil , la vaine gloire , l'ambition , la cupidité , la soif de l'or , la licence & la débauche : telles furent les passions honteuses qui dominèrent les destructeurs du nouveau monde : témoin le fameux Barthelemi de Las-Cafas que vous révèrez comme le héros de la religion chrétienne. Ce ne fut donc point le fanatisme qui opéra cette horrible destruction , & par conséquent la proposition qui attribue cette funeste catastrophe à cette cause , est fautive en soi. Elle est encore contradictoire sous votre plume , pour plus d'une raison ,.

Préf. p. ij.

" Vous convenez d'abord que *par-tout ailleurs les mêmes circonstances auroient trouvé des hommes capables des mêmes excès que ceux commis par les Espagnols.* Donc , selon vous , Monsieur , ce n'est pas au fanatisme & à la superstition des Espagnols qu'il faut attribuer ces excès , puisque

des hommes qui n'auroient été , ni fanatiques , ni superstitieux , tels que vous supposez les Espagnols , les auroient également commis , s'ils se fussent trouvés dans les mêmes circonstances ; savoir , l'ambition jointe au pouvoir de conquérir , de commander , de dominer , de subjuguier , d'affervir , de faire des esclaves ; l'envie de s'enrichir bien vite , & le desir de vivre dans une oisiveté superbe , en accablant leurs esclaves nouvellement conquis , des travaux auxquels ils ne vouloient pas seulement toucher eux-mêmes ,.

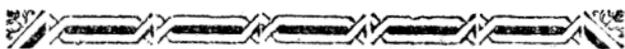


Notitia conciliorum sanctæ Ecclesiæ , in quâ elucidantur exactissimè tum sacri canones tum veteres novique Ecclesiæ ritus , tum præcipuæ partes ecclesiasticæ historiæ. Auctore Joanne Cabassutio Aquisextiensi , presbytero congregationis Oratorii Domini Jesu. Accesserunt dissertationes duæ : una doctissimi P. Joan. Mabillon de criticâ & regulis in ipsâ servandis. Altera auctoris anonymi , de canonum collectione Isidori , ac decretalibus primorum sæculorum Pontificibus adscriptis. Editio nova , diligenter recognita & indice chronologico Romanorum Pontificum locupletata. Lovanii typis Joan. Franc. van Overbeke sub signo Lampadis aureæ. 1776.

ON doit savoir gré à l'éditeur qui a imaginé de reproduire cet ouvrage généralement estimé , & d'une utilité rare dans

les études théologiques. Le P. Cabassut a su unir une vaste érudition à une critique saine, & la discussion des choses théologiques & ecclésiastiques, qui étoit presqu'en possession d'un stile barbare, à la correction & à la pureté du langage. Pour trouver ces sortes de secours, il faut bien se replier sur le tems passé. C'étoit le tems des recherches, de l'érudition, des observations lumineuses & savantes. Les drames & les dictionnaires ont pris la place de ces ouvrages pénibles. Dans l'espace d'un an, dans l'étendue de toute l'Europe, on n'en imprime pas deux d'une date nouvelle, auxquels on puisse attribuer le caractère essentiel de tout bon ouvrage, qui est d'être le fruit d'une longue réflexion & d'une longue chaîne de connoissances :

Multa dies & multa litura coeruit. H. a. p.



Pandectæ justinianæ, in novum ordinem digestæ cum Legibus Codicis, & Novellis, quæ Jus Pandectarum confirmant, explicant, aut abrogant. Trois volumes in fol. proposés par souscription. On souscrit à Bruxelles, chez J. L. de Boubers, & chez les principaux libraires de l'Europe.

Les *Pandectes* compilées par Tribonien, sans ordre ni méthode, loin d'être utiles aux progrès de la jurisprudence, en rendoient l'étude aussi difficile que rebutante. On avoit voulu faciliter la connoissance des loix, & on l'avoit rendue plus difficile à

acquérir. Les textes placés sans ordre, se trouvoient aussi dispersés sous des titres auxquels ils n'avoient nul rapport. Mr. Pothier, un des plus habiles jurisconsultes de la France, forma l'utile projet de rendre l'ouvrage de Tribonien aussi parfait qu'il pouvoit l'être.

Cet ouvrage de Mr. Pothier a été imprimé sous ses yeux; on en a commencé l'impression en 1748, & elle n'a été achevée qu'en 1752. Il eut le succès qu'il méritoit, tellement qu'il ne s'en trouve plus aujourd'hui dans la librairie, & qu'on ne peut se le procurer qu'à grands fraix. Cette considération & les sollicitations d'un grand nombre de jurisconsultes & de plusieurs libraires de différentes nations de l'Europe, ont déterminé J. L. de Boubers d'en faire une nouvelle édition, qui sera revue avec le plus grand soin par plusieurs jurisconsultes, qui s'attacheront sur-tout à ce que les fautes typographiques qui se rencontrent dans la première, ne se trouvent point dans celle-ci. Pour perfectionner cette édition autant qu'il est possible, J. L. de Boubers s'occupe déjà à faire fondre des caractères neufs, & fait fabriquer du papier de la meilleure qualité pour cet effet.

Les conditions de la souscription sont de se faire inscrire & s'obliger à prendre l'ouvrage. Le premier & le second volumes parôtront dans le courant de l'année 1778, & le troisième au mois de Juillet 1779. Les souscripteurs payeront, en recevant chaque volume, 10 fl. 17 sols & demi argent courant de Brabant, ou 25 liv. de France, & ceux qui n'auront pas souscrit 16 fl. 6 sols & demi argent de Brabant, ou 30 liv. de France. La souscription ne sera ouverte que jusqu'au mois d'Avril prochain.



L'Académie impériale & royale des sciences & belles-lettres, établie à Bruxelles, tint le 14 Octobre, veille de la fête de sainte Thérèse, son assemblée ordinaire pour la distribution des prix annuels. Elle avoit proposé en 1775, pour sujet d'une première question historique "quels étoient les droits & les prérogatives du Duc de Lothier, ou de la basse-Lorraine, du tems de Godefroi le Barbu, c'est à-dire, au commencement du douzième siècle ? en quoi consistoient les possessions allodiales de ce Prince, & celles qu'il acquit, en vertu de son investiture ?". Parmi les réponses à cette question, l'académie a distingué celle qui portoit pour devise : *dignâ nunc temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias, dicere licet.* Elle rend justice aux talens de l'auteur : mais elle n'a point été satisfaite des preuves qu'il a employées dans un sujet qu'elle desiroit de voir entierement éclairci. Pour cet effet, elle propose de nouveau cette même question pour l'année 1779. Pour mieux encourager les concurrents le prix sera double.

Le sujet de la seconde question historique, également proposée en 1775, étoit "l'état des manufactures & du commerce aux Pays-Bas, pendant le trezième & quatorzième siècle ?". Mr. Verhoeven, négociant à Malines, secretaire perpétuel & honoraire de l'académie royale de dessin & d'architecture, ayant été reconnu auteur d'un mémoire flamand, dont la devise étoit : *Infandum, Regina, jubes renovare dolorem. . . .* l'académie lui adjugea le prix & accorda l'accessit à Mr. Pluvier, professeur en grammaire au collège-royal d'Alost, auteur d'un mémoire latin, qui avoit pour devise : *O fortunatos Belgas, sua si modò norint commoda !*

Le prix de la première question de physique "l'emploi des bœufs dans nos provinces, tant pour l'agriculture que pour le transport des marchandises sur les canaux, &c. ne seroit-il pas préférable, tout considéré, à celui des

„ chevaux dont on se sert généralement ? „ fut décerné à un mémoire françois , portant pour devise : *Vere novo gelidus canis cum montibus humor liquitur , & zephyro patris se gleba resolvit , depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro ingemere , & sulco attritus splendescere vomer.*

L'auteur de ce mémoire est le R. P. Norton , recteur des Dominicains anglois à Louvain.

Par une seconde question de physique , l'académie avoit proposé “ d'indiquer les meilleurs „ moyens de cultiver & de perfectionner les „ terres trop humides , marécageuses & souvent „ inondées , qui se trouvent en différentes par- „ ties de nos provinces , & particulièrement en „ Flandre ? „ Le prix de cette question a été remporté par Mr. Foullé , auteur d'un mémoire françois , qui a pris pour devise : *L'industrie surmonte tout obstacle.* Deux mémoires furent jugés dignes de l'accessit , l'un en flamand , sous la devise : *Sterilis . . . diu palus , aptaque remis , vicinas urbes alit ,* &c. ayant pour auteur le R. P. Norton , recteur des Dominicains anglois à Louvain ; l'autre en françois par un auteur anonyme qui avoit choisi pour devise ces lettres initiales : *Q. A. R. V. I.*

Pour question de physique de l'année 1779 l'académie propose.

“ Quels seroient les meilleurs moyens d'élever „ les abeilles aux Pays Bas , & d'en tirer les „ plus grands avantages par rapport au com- „ merce & à l'économie „.

Le prix de cette question sera une médaille d'or du poids de vingt-cinq ducats. Les mémoires pourront être écrits en latin , en françois , ou en flamand , & seront adressés & remis , francs de port & avant le 16 Juin 1779 à Mr. des Roches , secrétaire perpétuel de l'académie. Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages , mais seulement une devise à leur choix ; ils la répéteront dans un billet cacheté qui contiendra leur nom & leur adresse. Ceux qui se feront connoître , de quelque façon que ce soit , seront absolument exclus du concours.

ON fait que le luxe a trouvé depuis peu de nouvelles ressources dans l'emploi des cheveux. D'abord ce n'étoient que ceux d'un amant ou d'une amante connus, ceux d'un enfant chéri, dont on faisoit des chiffres, des bagues, des brasselets, &c. Aujourd'hui ce sont les cheveux des morts de Bicêtre ou de l'Hôtel-Dieu, dont on fait des cordons de canne, de montre, des colliers, des brasselets, &c. Cet usage seroit peut-être sans danger, si ces cheveux infectés avoient subi quelque préparation, s'ils étoient passés, comme ceux des perruquiers, à une lessive (a); à l'eau bouillante, enfin au four ou à l'étuve, ce qui les rend incapables de nuire; mais on les retrouve, la plupart du tems, tels qu'ils étoient sur la

(a) Encore peut-on douter si après une simple lessive des cheveux infectés de contagion sont hors d'état de nuire. Tout le monde sait que les cheveux sont des espèces de plantes, nourries & pénétrées du suc de l'être vivant qui les porte; le microscope y découvre un canal intérieur, qui contient & dirige la moëlle nourricière jusqu'à l'extrémité de ce végétant atténué. La maladie polonoise (*plica polonica*) est une preuve bien sensible des intimes & inviolables rapports que les cheveux ont avec l'intérieur du corps. Dans cette singulière maladie, les cheveux coupés saignent comme des membres sensibles, & l'état du malade se connoit par l'état de ces filamens subtils qui paroissent si indifférens à sa conservation.

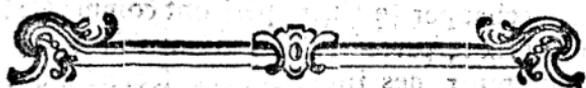
tête des cadavres. M. Talma, chirurgien-dentiste, vient de faire une observation qui confirme les mauvais effets de l'usage de ce singulier objet de luxe. Aiant été consulté dernièrement par une jeune personne, sur des boutons dartreux survenus inopinément au col, & qui formoient un cercle fort désagréable, après bien des recherches sur ce qui avoit pu occasionner un pareil accident, il s'est convaincu qu'il n'y avoit eu d'autre cause qu'un collier de cheveux qu'elle portoit depuis une semaine. Que cet exemple serve d'avertissement à ceux qui redoutent, avec raison, les maux & toutes les horreurs qu'on observe à Bicêtre & à l'Hôtel-Dieu, où à peine les malades sont morts, qu'on s'empresse de leur enlever leur chevelure, & de la mettre dans le commerce, qui en est aujourd'hui tout infecté.

Le *Coucou* est le mot de l'énigme, & *Mensis* celui du logogriphe.

E N I G M E.

JE ne crains ni chaleur, ni le vent, ni-la glace.
 Lecteur, en ton jardin, peut-être j'ai ma place;
 Mon nom est des plus courts, qu'à rebours je sois
 pris,
 Je suis un mot burlesque, un terme de mépris.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 26 Octobre.) Constantin Mourisi vient d'être déclaré Hospodar de Moldavie, à la place du prince qui a été étranglé à Jassy. Ce Constantin avoit été ci-devant trucheman de la Porte : ce fut le 11, que son exaltation fut déclarée (a). Comme on a des preuves convaincantes de la trahison de son prédécesseur & des promesses qu'il avoit faites aux Russes, en cas de rupture, sa mort tragique n'a excité aucun sentiment de compassion. Il étoit dans ces circonstances d'autant plus important pour la Porte de s'assurer de la Moldavie, que c'est d'elle principalement qu'une armée ennemie tire sa subsistance. On se rappelle que ce fut un Hospodar de Moldavie qui en 1711 tira Pierre-le-Grand de l'embarras où il se trouvoit, en fournissant à son armée les provisions dont elle manquoit du côté du Pruth. L'Hospodar & le visir de ce tems-là, qui avoient

(a) D'autres avis nomment le nouveau Prince, *Nikolaki-Karadgia*. & disent qu'il a déjà occupé autrefois le poste de Hospodar de Moldavie.

laissé échapper le Czar , périrent comme Grégoire Gika , parce qu'ils étoient soupçonnés d'entretenir des intelligences secretes avec les Russes.

La déclaration , que le dernier exprès de Pétersbourg a apportée en réponse à celle , par laquelle la Porte avoit demandé , que les troupes russes évacuassent la Crimée dans le délai de 70 jours , est conçue en ces termes.

La cour impériale de Pétersbourg a appris avec autant de surprise que de mécontentement les différentes plaintes & difficultés , que la Sublime Porte fait , & par lesquelles elle blesse sa propre dignité & le crédit de toutes ses assurances , au mépris de la foi publique & des obligations contractées par le dernier traité de paix. La cour impériale de Pétersbourg ne sauroit revenir de son étonnement , qu'un ministère aussi éclairé que celui d' alors manque aujourd'hui à tous égards à toutes ces obligations , attendu qu'il connive au renversement de la liberté & de l'indépendance de la nation tartare , & refuse non-seulement de reconnoître S. A. le Chan Sahib-Guerai comme Souverain légitime de la Crimée , mais aussi les Tartares comme nation libre & indépendante. La Sublime Porte devoit bien plutôt saisir avec autant de gratitude que d'empressement tous les moyens , qui s'offrent , pour terminer encore les affaires sur un pied amiable. Si la Porte le desire donc , il en est encore tems ; mais elle doit préalablement reconnoître d'une manière solennelle & devant toute la

terre Son Alt. Sahib - Gueraï comme Chan légitime de la Crimée , & déclarer la nation tartare libre , indépendante & absolument séparée de l'empire ottoman. Elle doit aussi remplir les autres obligations , qu'elle a contractées par son dernier traité avec la Russie ; sans quoi cette dernière cour ne rappellera point ses troupes de la Crimée : & elle n'accordera jamais , quelques efforts qu'on fasse , que la nation tartare soit forcée à quelque chose de désagréable , ou qu'on la restreigne dans sa liberté civile & politique. La Russie fera tout ce qui lui est possible , & emploiera toutes ses forces , pour maintenir en son entier le dernier traité de paix , sans qu'il y soit porté atteinte , sous quelque prétexte que ce soit,

On sent qu'après une déclaration de cette nature , toute espérance de paix a dû s'évanouir. Aussi dans le grand divan , tenu le 7 de ce mois , la majorité des voix fut pour la guerre : ceux qui furent d'un avis contraire , comme Murat - Mola , & un des principaux officiers de la Porte qui avoit servi dans la dernière guerre , ne blâmerent pas l'opinion des autres : ils déclarèrent la guerre juste ; mais ils firent observer que la plaie occasionnée par les dernières pertes n'étoit pas encore bien fermée , & qu'il faudroit bien du tems pour consolider la cicatrice. Quelques jours après , instruit des démarches des Russes , le Grand-Seigneur ordonna au divan d'expédier des couriers à Alger , Tunis & Tripoli , pour en obtenir soixante

vaisseaux de guerre. Déjà le peuple en fureur a été piller l'hôtel du ministre de Russie, qui n'a eu que le tems de se réfugier dans celui de l'internonce impérial.

ANTIOCHE (le 8 Août.) Douze cents hommes, tant de cette ville que d'un village voisin, nommé Karakeis, viennent de se soulever contre le Vaivode qui y commande, & qui dans le premier moment voulant s'échapper par une fenêtre, se démit le pied. Il fit appeller à son secours Abdurahman, pacha du Beylam, qui, à la tête de quatre cents hommes, eut bientôt dissipé les mutins. Plus de cent d'entre ces derniers ont péri; onze têtes ont été envoyées à Alep; deux des principaux séditieux ont été empalés, & l'un d'eux a déclaré que Békir, pacha du Kan-Karamont, bien connu pour l'ennemi du Vaivode, étoit le moteur secret de la sédition. Un des prisonniers a été conduit à Alep, pour que son témoignage y développe les causes de cette émeute inattendue. Le pacha du Beylam, après avoir mis en fuite les rebelles de la ville, se transporta au village de Karakeis, où après avoir enlevé & confisqué à son profit les grains & tous les autres objets dont sa troupe s'empara, revint en triomphe avec elle au Bey-

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 9 Novembre.) Le 28 du mois dernier entre neuf & dix heures du soir, un vent de sud-ouest d'une violence

lence extrême, en faisant refluer les eaux de la Baltique dans la Neva, & en élevant cette rivière au dessus de son niveau ordinaire, menaça de nouveau toute cette capitale d'une inondation pareille à celle qui y causa tant de dégats la nuit du 20 au 21 du mois de Septembre. Le danger fut si imminent, que les habitans en furent avertis par les signaux d'alarmes que l'amirauté fait donner en pareil cas; mais on en fut heureusement quitte cette fois-ci pour la peur; le vent aiant tout-à-coup tourné vers le nord, les eaux qui s'étoient déjà répandues dans divers quartiers de cette ville & dans toutes les campagnes des environs de Catharinen-Hoff, rentrèrent dans leur lit.

L'Impératrice vient de nommer, par un décret qui a été publié ces jours derniers dans la capitale, le colonel Swimonow pour recevoir toutes les requêtes qu'on voudra faire parvenir à Sa Majesté, & lui en rendre compte. --- L'affaire entre le duc & la duchesse de Courlande vient d'être terminée par la médiation de notre cour. Comme les loix de l'église russo-grecque ne permettent point le divorce, les deux époux resteront seulement séparés de corps & de biens. Le duc paiera à la duchesse 80 mille roubles pour restitution de dot & 20 mille roubles de pension par an. En conséquence cette dame, née princesse de Joussoupow & seconde épouse séparée du duc, continuera son séjour à Pétersbourg.

Pour compléter les troupes & sur tout les

équipages de la flotte, il a été ordonné une levée générale par tout l'empire d'un homme sur le nombre de cinq cents. Le feld-maréchal comte Zacharie Czernicheff, gouverneur général de la Russie-Blanche, & plusieurs autres généraux font arrivés ici pour prendre des arrangemens concernant l'armée. Les préparatifs de guerre se continuent avec une activité, qui présage une rupture très-prochaine. Il a été envoyé à tous les régimens, répartis dans les provinces frontières, des ordres pour marcher. Le nombre de nos troupes augmente sur le Dniester & dans la Crimée; & l'on dit, que le feld-maréchal comte de Romanzow est déjà parti pour en prendre le commandement. Les Turcs, de leur côté, se rassemblent en force dans la Moldavie & la Valachie; & ils forment un cordon depuis Choczim jusqu'à Bender, dans laquelle dernière place ils ont amené une très-grande quantité de grosse artillerie.

Le marquis de Juigné, ministre-plénipotentiaire de France, se dispose à retourner à Paris; & l'on ne dit pas encore s'il reviendra ou s'il aura un successeur. On croit que les circonstances actuelles font propres à faire naître de la froideur entre notre Cour & celle de France.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 18 Novembre.*) L'attention du Roi & du conseil-permanent, est entièrement absorbée par les affaires de la

Russie & de la Porte, qui se brouillent au point qu'il est désormais impossible d'en attendre une issue favorable à la paix. L'état polonois y est assez intéressé, pour qu'on s'en occupe sérieusement. On prétend qu'il n'est question de rien moins que de chasser le Turc de l'Europe; & ce projet auroit besoin du concours des principales Puissances. On continue de parler de la convocation d'une diète; on en fixe l'époque à la St. Barthélemy. --- La république fait fabriquer à Liege vingt mille fusils, qui doivent être rendus ici au printems prochain.

Il y a toute apparence que le chevalier de Boscamp, notre internonce à Constantinople, reviendra bientôt de son ambassade; conséquemment l'internonce turc va être rappelé d'ici, s'il n'a pas déjà reçu ses lettres de rappel. Il est tems qu'il quitte ce pays où il n'a que des chagrins à essuier de la part des gens de sa suite, qui demandent hautement une augmentation de leurs gages & prétendent partager avec leur maître les présens qu'il a reçus ici de la part de nos magnats; Numan-Bey, pour arrêter leur audace, a dû faire trancher la tête à l'un d'eux; mais on dit que, pour venger la mort de leur camarade, les autres lui ont volé jusqu'à ses papiers les plus importants, ce qui doit l'embarrasser beaucoup.

On a amené ici six des Tartares de Siecz, qui avoient pillé à Laticzew la caisse de la république. On a même repris sur cette troupe vagabonde la plus grande partie de

l'argent qu'elle en avoit enlevé, & on ne laisse pas de la poursuivre encore, parce qu'on veut l'anéantir & lui ôter tous les moyens de renaître & de former une nouvelle troupe.

On n'est pas beaucoup plus en sûreté dans cette ville : il s'y fait presque journellement des vols. On a de nouveau enfoncé divers magasins & on a vuider toute la garde-robe d'un de nos grands seigneurs, qui consistoit en plusieurs habits précieux & en fourrures très-rares. Les Juifs sont soupçonnés d'acheter à bas prix tout ce qui se vole. Il s'en trouve ici un grand nombre qui, malgré la défense, doivent commercer en secret, parce qu'ils s'entretiennent très-bien & qu'ils paient par mois à la police un écu. C'est à ce sujet que Mr. le comte Rzewuski, maréchal de la cour, a enjoint aux anciens de ces Israélites de donner une liste de ceux de leur nation qui se trouvent en cette ville, & de déclarer de quoi ils vivent. On ne veut plus, dit-on, y voir des Juifs étrangers qui s'y sont multipliés au-delà du nombre qu'on y peut tolérer.

ESPAGNE.

MADRID (le 10 Novembre.) La Reine douairière de Portugal est arrivée le 4 à 6 heures du soir en parfaite santé au palais de l'Escorial. Le Roi étoit allé à sa rencontre à *las Rosas*, village qui en est éloigné de 4 lieues. On peut imaginer avec quelle

tendresse le frere & la sœur s'embrassèrent après une séparation de 48 ans. Toute la famille royale, ainsi que l'Infant Dom Louis, reçut cette Reine au bas de l'escalier, & elle y embrassa son frere, ses neveux & ses nieces avec des épanchemens de joie & de tendresse qui attendrirent tous ceux qui étoient présens.

Le chebec du Roi le St. Sebastien, commandé par le lieutenant de vaisseau Dom Michel Tacon, aiant donné la chasse & atteint une galiote algérienne, celle-ci se défendit vigoureusement, & se battant en retraite alla se jeter sur la côte d'Afrique entre Melille & Ceuta. Les Espagnols aiant abordé à terre sous la protection de leur canon, ils attaquèrent & mirent en fuite les Maures; ensuite ils parvinrent à mettre à flot la galiote algérienne & ils la ramenerent à Malaga; notre perte dans ce combat a été de 19 hommes, dont plusieurs ont été blessés par les éclats d'un vieux canon qui creva. Le commandant Tacon a été fait capitaine de frégate, & le Roi a promu d'un grade tous les officiers de l'équipage.

On vient de recevoir la facheuse nouvelle d'un incendie qui, dans la nuit du 15 au 16 Oct. a réduit en cendres le sanctuaire de Notre-Dame de Covadonga dans la principauté des Asturies, situé dans une grotte profonde au milieu de rochers inaccessibles, où se sauva dans le VIII siècle Pelage avec un petit reste d'Espagnols, après que les Maures eurent

rent fait la conquête de ce royaume. Il y resta 3 ans, après lesquels il en sortit avec des habitans qui s'y étoient réfugiés, pour combattre les Maures. Avec l'assistance du Ciel & la bravoure de ses compagnons, il réussit à fonder le royaume des Asturies. On évalue la perte causée par cet incendie à un million de piastres, d'autant qu'on n'a pu soustraire à la fureur des flammes aucun des riches effets, ornemens, pierreries & autres offrandes faites de la part des fideles pendant tant de siècles. Il y a une collégiale qui, parce qu'elle est éloignée du sanctuaire, n'en a point été endommagée, non plus que l'image de la Ste. Vierge qui est de pierre. Comme on ne regarde pas cet accident, comme un pur effet du hasard, on a envoyé sur les lieux des commissaires chargés d'y faire des perquisitions.

Nous apprenons d'Oran que le Rey d'Alger à la tête de dix mille hommes est venu attaquer différens ouvrages extérieurs de cette place espagnole; mais qu'il en a été repoussé avec une perte très-considérable, d'autant qu'il a laissé trop long-tems ses troupes exposées au feu du canon qui étoit chargé à mitrailles. Le commandant de cette place ajoute, que depuis le dernier siège que les Algériens en avoient fait, il n'y avoit eu aucun combat semblable: il se loue beaucoup de la partie de la garnison qui a été employée à cette vigoureuse défense. Par la relation de cette affaire qu'il a en-
voïée

voïée à la cour , il est aisé de voir que les troupes de S. M. ont peu souffert , & que notre perte est très - médiocre. Cependant vû la manière dont les Algériens font la guerre , il est à préfumer qu'ils ne tarderont pas à revenir à la charge.

On est toujours fort impatient ici de recevoir des nouvelles de la flotte de la Vera-Cruz : elle est , dit - on , chargée de richesses immenses ; & depuis bien des années , l'Amérique n'avoit pas fourni autant , il s'en faut de beaucoup. On ne fait cependant pas au juste de combien est la cargaison de cette flotte ; on a seulement eu avis de 30 millions de piaftres. L'importance de cette somme donne des inquiétudes sur les événemens qui pourroient arriver ; on fait ici courir le bruit que plusieurs vaisseaux étrangers attendoient cette flotte , & avoient formé le projet de l'attaquer. Quoique persuadée de la fausseté de cette nouvelle , la cour , sans doute dans la vûe de tranquilliser les esprits , a envoyé à la Vera - Cruz , un avisó pour suspendre le départ de la flotte jusques à nouvel ordre. ---- Rien ne transpire jusqu'ici du traité de paix entre notre cour & celle de Lisbonne , quoiqu'il soit , dit - on , à l'impression ; mais on croit qu'il est extrêmement avantageux au Portugal , & que son but principal a été de détacher cette Puissance pour toujours & entierement de l'Angleterre. Il y a actuellement à Cadix sous les ordres de Dom Michel Gaston , 14 vaisseaux

seaux de ligne & 3 frégates prêtes à mettre à la voile, indépendamment de ceux qui sont en commission, ou qu'on arme au Ferrol & à Carthagene.

GIBRALTAR, (le 28 Octobre.) Le traité de paix & de commerce entre l'Empereur de Maroc & L. H. P. les états-généraux des provinces-unies conclu en 1752, étant renouvelé, ce Prince en a donné connoissance à Mr. Daniël Pichot, chef d'escadre de la république, par une lettre écrite en langue arabe, & dont voici la traduction.

“ Loué soit Dieu ! il n'y a point de force & de puissance qu'en Dieu. A Daniël Pichot, amiral des Païs-Bas. Salut & prospérité à celui qui tient le droit chemin. Notre salutation, &c., ”

“ Votre compatriote & ami Kinsbergen est venu vers Notre Haute Majesté, en priant Notre Grandeur Impériale de vouloir conclure avec votre nation une négociation de paix. En ceci nous avons voulu lui être favorables, ainsi nous avons consenti à cette paix à des conditions stables, le dimanche 24 du mois de Gjumadi, le deuxieme de ce nom en l'an 1191. Nous avons donné connoissance de ceci à tous les gens de nos ports & à nos florissantes places maritimes, ainsi qu'à tous nos capitainés de vaisseaux de guerre qui sont en croisiere, & que Dieu veuille favoriser, afin qu'ils puissent par-tout avec vous, tant sur mer que sur terre, entretenir la paix & l'amitié ”,

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 8 Novembre.) L'Élu, ou chef des communautés d'arts & métiers de cette ville, accompagné de plusieurs députés, s'étant rendu, ces jours derniers, chez la Reine - douairière, lui témoigna au nom du peuple de cette ville, les regrets qu'il avoit de son départ, & la crainte qu'elle ne revînt pas en Portugal. S. M. se sentit émue jusqu'à verser des larmes, & dit aux députés: *Mes enfans, mes chers enfans, que j'ai toujours regardés & traités comme tels; ne croïez pas que j'aïlle en Espagne uniquement pour ma satisfaction. J'y vais pour voir & embrasser mes freres & mes neveux, & en même tems pour l'avantage du Portugal; tranquillisez vous donc, & comptez que je serai bientôt de retour.*

S U E D E.

STOCKHOLM (le 21 Novembre.) Mr. Preindl, chargé d'affaires pour la cour de Vienne, a eu l'honneur de présenter au Roi le magnifique traîneau avec l'équipage qui lui appartient, que l'Impératrice-Reine a envoyé en présent à notre Souverain; il est actuellement exposé au chateau, où il fait l'admiration de tout le monde. Mr. Preindl a reçu de S. M. une boîte d'or garnie de brillants, & les conducteurs de ce présent

ont chacun obtenu de sa munificence cent ducats &c.

S. M. a levé la défense faite en 1770, d'importer aucune sorte de tabac à fumer, sur-tout d'Angleterre dans le païs: la levée de cette interdiction a été occasionnée par la rareté de cette marchandise, dont l'entrée sera permise à l'avenir au moien du paiement des droits de douane. Quelques naturalistes s'étant persuadés que la feuille de pomme - de - terre est propre à être fumée comme celle de tabac, il a été ordonné d'en cultiver le plus qu'il sera possible.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 25 Novembre.)

Les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst étant érigés en duchés, il a plu au Roi de changer les titres en cette maniere: *Roi de Dannemarck & de Norvege, des Vandales & des Goths, Duc de Schlesvig, Holstein, Stormarn, Ditmarsen & Oldenbourg.* On mande d'Ahrendahl en Norvege, qu'on a lancé cette année en mer 13 nouveaux vaisseaux, indépendamment de 9 autres qui sont encore sur le chantier & de quelques petits bâtimens. On construit encore 10 vaisseaux à Christianсанд.

La compagnie asiatique envoie encore cet automne à Canton en Chine deux vaisseaux, *le Roi de Dannemarck & la Reine Julie-Marie.* Le nouveau gouverneur du conseil

de Tranquebar partira la semaine prochaine à bord de ce dernier.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 19. Novembre.*) L'Empereur a décoré dimanche dernier de la grande croix & du cordon de l'Ordre de St. Etienne Mr. le Comte Henri d' Auërsperg, conseiller intime actuel & chambellan de Leurs Majestés, commissaire - plénipotentiaire & gouverneur des royaumes de Galicie & de Lodomérie, jusqu'ici commandeur du même Ordre. ---- L'Impératrice emploie tous ses momens de loisir, après le service divin & les affaires d'état, dans l'agréable compagnie de Mde. l'Archiduchesse Béatrix, épouse de Mgr. l'Archiduc Ferdinand, dont l'état est actuellement le plus consolant.

BERLIN (*le 25 Novembre.*) La nouvelle de la mort du Hospodar de Moldavie, fait beaucoup de bruit dans cette capitale. Le Roi, qui le distinguoit beaucoup, lui avoit envoyé, il y a peu de temps, une belle montre de la valeur de 2000 rixd, une table superbe, & un service précieux de porcelaine de la fabrique d'ici, avec beaucoup d'étoffes riches, & autres fabrications de grand prix. Ces présens avoient déjà passé Varsovie: mais, sur la nouvelle que ce Monarque reçut de ce qui s'étoit fait à Jassy, il fut envoyé une estafette avec contreordre;

& ces mêmes présens sont actuellement en route pour être ramenés à Berlin.

On nous mande de Pétersbourg que l'Impératrice porte continuellement une bague avec le portrait du Roi de Prusse autour du quel on lit, *l'amitié en fait le prix.*

• LIEGE (le 5 Décembre.) Les aurores boréales sont très - fréquentes cette année (a). Il y en eut une très - brillante le 29 Novembre, après un beau soleil, précédé d'un tems fort humide ; mais l'arc lumineux n'a point paru, la chaleur du jour aiant sans doute été insuffisante pour élever la quantité d'exhalaisons nécessaires au développement du météore dans toute son étendue. Il y en eut une autre après un tems semblable, le 3 Décembre. Vers les 5 heures & demie, l'arc lumineux, ou la lumière zodiacale, commença à se former, mais elle fut aussitôt interrompue à son centre, & peu après tout le phénomène fut obscurci par les nues.

(a) Ce qui paroît pouvoir être attribué aux alternatives subites de froid & de chaud, de sec & d'humide ; suivant ce qui a été dit dans le Journal du 1. Avril, p. 500 & 501. --- 15. Nov. P. 454.

*** M U N I C K (le 19 Novembre.) “ Ce n'èit pas fans une extrême surprise qu'on a lû dans deux feuilles périodiques allemandes, que le Souverain Pontife avoit désapprouvé la conduite que tenoit le prêtre Gafner à l'égard des malades sur lesquels il invoquoit le nom de Jesus. On fait par les lettres les plus authentiques, que le St. Pere a précisément paru fouhaiter que le dit prêtre se servît des prieres & exorcismes contenus dans le Rituel de l'Eglise, & que pour ne pas alimenter la fermentation que des événemens furnaturels sembloient produire dans le génie de ce siecle, il évitât le spectacle & la foule (a). ---- Il est également

Cet article nous a été envoyé par une personne d'un rang à ne pas nous permettre d'y faire aucun changement.

(a) Cette observation du souverain Pontife s'accorde parfaitement avec l'avertissement que Raphaël donnoit à Tobie. Les grands ouvrages de Dieu tellement empreints du sceau de sa puissance & de sa sagesse, que ses ennemis même leur rendent hommage, ne sauroient être publiés avec trop d'éclat & de pompe; mais il y a certains événemens qui pour être réellement les operations d'une Providence bienfaisante, ne laissent pas de heurter des préjugés reçus, & d'irriter l'incrédulité au lieu de la guérir: il peut y avoir de la prudence à ne pas les faire connoître à ceux qui ne savent pas les apprécier: *Sacramentum Regis abscondere bonum est, opera autem Dei revelare & confiteri, honorificum est.* Tob. 12. C'est dans la même vue que le Sauveur disoit à ses Apôtres, qu'il y avoit certains animaux, devant lesquels il ne falloit pas étaler des marchandises précieuses, de peur qu'ils ne les dégradent & n'insultent leurs possesseurs. *Matth. VII. 6.*

lement faux que S. S. ait approuvé les lettres pastorales que les archevêques de Salzbourg & de Prague ont publiées à cette occasion. Sa S. n'a pas dit un mot qui pût témoigner cette approbation ; elle a même été très-mécontente de quelques assertions contenues dans celle de Msgr. de Salzbourg (a). Sa S. n'ignoroit point d'ailleurs, que l'évêque de Ratisbonne, celui de Coire & d'autres prélats qui avoient vû opérer Mr. Gafner, s'étoient absolument déclarés en sa faveur, & ce jugement porté par des témoins oculaires, a dû naturellement avoir une prépondérance marquée sur des instructions publiées par des prélats étrangers & éloignés, qui n'ont parlé que d'après des relations particulières, où la vérité se trouve souvent défigurée par les préventions ou les opinions favorites de leurs auteurs. ----

(a) Il y est dit, par exemple, que la promesse de J. C. faite aux Apôtres & à leurs successeurs dans l'esprit & le zèle de l'apostolat, *in nomine meo demonia ejicient, serpentes tollent, si mortiferum quid biberint non eis nocebit, super agros manus imponent* &c, que cette promesse, dis-je, ne regarde que l'époque de l'Église naissante. Sans discuter la vérité de cette assertion en elle-même, il est certain qu'elle est contraire à toute l'histoire ecclésiastique, à la doctrine des saints Peres, aux bulles de canonisation, aux rituels, aux prières solennelles de l'Église catholique &c. Cette opposition ne prouve rien au tribunal des philosophes ; on est bien sûr au contraire qu'elle y fera applaudie ; mais au tribunal du Pape, il est à croire que c'est autre chose.

Il est plus faux encore que le dit prêtre Gafsner ait prétendu s'attribuer le don des miracles à la vûe des guérisons que Dieu a accordées à des malades par l'entremise du nom de Jesus ; il a tout au contraire constamment affirmé, que ces sortes de guérisons étoient au pouvoir de tous les chrétiens qui combattoient leurs souffrances par l'activité de la foi & de la confiance dans le nom de leur Sauveur. ---- Enfin pour compléter l'énumération des mensonges des deux gazetiers luthériens, c'en est encore un de dire que l'abbé Gafsner a été Jésuite. Ce *quolibet* puéride & usé, est une ressource digne de ceux qui l'ont employée. Mr. Gafsner est depuis 30 ans agrégé au clergé séculier, il s'y est engagé au sortir de ses études &c „

“ Voilà ce que le seul amour de la vérité fait déclarer à une personne bien instruite & fortement ennemie de l'injustice & de l'imposture. On a déploïé contre ce prêtre, homme d'une vie irréprochable, une espede de fureur, qu'on n'auroit point eue à l'égard du plus fanatique des Sectaires. On a vû deux moines allemans étaler toutes les maximes à la mode pour le diffamer, pour donner à des opérations toutes simples dans la lettre & dans l'esprit de l'Evangile, la tournure la plus odieuse. Car le bon Gafsner ne faisoit rien en faveur des malades que d'interposer le nom du Sauveur des hommes; & si on en a vû (c'est aux témoins oculaires à parler, je ne prends

aucun parti quant au fait) si , dis-je , on en a vû les effets que Dieu y a attachés , & dont il a solennellement promis la reproduction toutes les fois qu'on invoqueroit ce nom puissant avec piété & avec foi , y a-t-il de quoi tant expliquer & commenter ? y a-t-il même de quoi s'étonner , pour des hommes convaincus de la vérité de l'histoire de J. C. , & instruits des faits les plus incontestables qui ont illustré non-seulement l'histoire de l'Eglise naissante , mais de l'Eglise de tous les siècles ? „ (a).

(a) On trouvera tout ce qui regarde le prêtre Galsner , dans les Journaux du 1. Mars 1775 , p. 362. --- 1. Juillet 1775 , p. 58. --- 15. Juillet 1775 , p. 134. 135. --- 1. Janvier 1776 , p. 57. --- 15. Mai 1776 , p. 97. 98. --- 15. Juin 1776 , p. 248 &c. &c. Dans le dernier de ces Journaux nous avons transcrit mot-à-mot les discours de ses adversaires ; l'équité demandoit que nous ne refusassions point de transcrire aussi la lettre de Munick qu'on lit ici.

I T A L I E.

ROME (le 18 Novembre.) Le Pape ayant approuvé l'élection qui a été faite par l'illustre chapitre d'Olmutz de Mr. le comte de Colloredo pour archevêque de la dite ville , il a été expédié un décret pour préconiser cette élection dans le prochain consistoire. On attend ici divers prélats qui comptent y être proposés ; mais le bruit est constant que le St. Pere ne tiendra point de

consistoire secret pour l'expédition des églises avant le mois de Décembre ; & l'on assure que dans ce consistoire Sa Sainteté élèvera à la pourpre Mgr. André Gioannetti, religieux camaldule, natif de Bologne & administrateur de cet archevêché, qui doit venir ici dans le courant de ce mois. -----

Le chevalier Hamilton est arrivé le 4 de Londres en cette ville avec milady son épouse : ce savant seigneur retourne à Naples pour y reprendre les fonctions d'ambassadeur de la Grande - Bretagne auprès du Roi des Deux-Sicules. Le duc de Saxe-Gotha est aussi arrivé ici avec un train magnifique & est descendu à la ville de Londres. On assure que Mr. le duc de Grimaldi, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire d'Espagne auprès du St. Siège, arrivera au premier jour en cette ville, d'où après quelques jours de repos Son Exc. passera à Naples pour faire sa cour à Leurs Maj. Siciliennes.

Toujours animée par l'amour du bien public, Sa Sainteté poursuit avec ardeur l'entreprise du dessèchement des marais Pontini. Par ses ordres, une foule d'ouvriers travaillent à ce grand ouvrage, avec d'autant plus d'ardeur, qu'outre qu'ils sont assidument payés, Sa Sainteté leur a fait construire des demeures commodes, & dans lesquelles ils feront à l'abri de la pluie, du froid & des vents.

Un malheureux ruiné par un incendie qui a consumé sa maison, sa boutique & tout ce qu'elle contenoit, est allé se jeter aux

pieds de Sa Sainteté, qui lui a donné une somme assez considérable, pour qu'il pût faire reconstruire sa maison, & se pourvoir de nouvelles marchandises. On applaudit beaucoup à ce trait d'humanité; il fait l'éloge du cœur compatissant du Souverain Pontife, qui, à l'exemple des premiers successeurs de St. Pierre, se souvient que, par sa dignité suprême, il est le Pere des pauvres.

Le 26 Octobre dernier, jour de Dimanche, dans la matinée, il survint une pluie abondante, accompagnée de violens éclats de tonnerre: la foudre tomba dans une maison voisine de l'église de Ste. Agathe; dans cette petite maison, il n'y avoit alors qu'une dame, dont les habits furent consumés, ainsi que le corset & la chemise. Du reste, cette dame ne fut blessée en aucune maniere, & elle n'éprouva d'autre mal qu'une très-grande terreur.

Il s'étoit élevé quelques tumultes populaires entre les habitans de Rocca-Canterana & de Canterano, lieux dépendans de l'abbaye de Subiaco, au sujet des bornes à mettre à ces territoires; & par ordre de la congrégation du bon-gouvernement on y avoit envoyé un commissaire criminel avec un notaire, des sbirres & un piquet de soldats corfes. Maintenant par les soins de ce commissaire les confins ont été réglés avec tranquillité, il est revenu avec sa suite en cette capitale, & on a amené en prison cinq des auteurs du tumulte.

GENES (le 17 Novembre.) Le 3 à

huit heures du matin , le feu se manifesta au toit du salon du grand-conseil , situé dans le palais & se communiqua à la sale du petit-conseil qui est contigue. Les flammes étoient si violentes qu'il n'en resta que les murailles. Les superbes lambris peints par les plus habiles maîtres , comme aussi les tableaux du célèbre Solimena ont été réduits en cendres. On n'a conservé que quelques peintures à fresque quoiqu'assez endommagées. Quelques statues de marbre placées le long du salon , en ont aussi beaucoup souffert avec leurs ornemens. On parvint enfin vers midi à couper le cours des flammes au moyen de deux mille personnes qu'on y employa. On évalue cette perte à 400 mille livres , sans compter celle des tableaux qui ont été brûlés.

VENISE (*le 19 Novembre.*) Le baron de Zuckmantel , ambassadeur de France , a eu le 16 de ce mois son audience de congé du sénat. Après avoir passé à Paris , il se rendra à la cour de Portugal avec le même caractère de la part de S. M. très-chrétienne. Le duc de Grimaldi est parti d'ici le 10 pour Rome.

Les sbirres de mer , qui ont arrêté & insulté la gondole , à bord de laquelle le comte de Durazzo , ambassadeur de la cour de Vienne , revenoit de sa maison de campagne * , ont été condamnés aux galeres par le sénat : ils y furent conduits , les fers aux mains & aux pieds , avant-hier matin : leur chef avoit un écriteau devant la poitrine ,

* der. journ.
PAGE 515.

portant ces mots : *Pour avoir usé de violence envers la gondole de l'ambassadeur impérial.* Leur barque, avec laquelle ils ont commis le délit, fut brûlée en vûe de la galere, où ils étoient ; & le sénat a informé le comte de Durazzo de cette condamnation par un mémoire, où il témoigne tout son regret de l'entreprise de ces malheureux.

M M. Ximenés & Frisio, savans & célèbres physiciens, ont approuvé le plan proposé par Mr. de Lorgna, pour le nivellement des fleuves de notre terre ferme. L'abbé Frisio après avoir quitté Venise pour retourner dans sa patrie, fut attaqué par une bande de voleurs qui le sommerent de leur donner tout ce qu'il avoit, ce qu'il fit en leur remettant honnêtement montre, tabatiere, bagues & tout l'argent qu'il avoit dans sa poche. Mais les voleurs sachant qu'il devoit avoir un sac de 500 sequins, dont la république de Venise lui avoit fait présent pour ses consultations sur l'hydrostatique, lui dirent que ce n'étoit pas tout, & lui demanderent la clef de sa malle. En ce moment ils entendirent venir à eux à bride abbatue deux fourriers que suivoit une voiture. Cela les obligea de prendre la fuite & d'abandonner la malle & les sequins, que l'abbé Frisio eut le bonheur de conserver.

LIVOURNE (le 20 Novembre.) On n'éprouva peut-être en aucun temps, un orage aussi violent que celui qui survint ici

Le 4 de ce mois, vers les 9 heures du matin : la pluie tomboit à torrens, & elle fut accompagnée d'éclairs & de coups de tonnerre, qui ne cessa de gronder jusques à 11 heures & demie avant midi. La pluie tomboit avec tant d'abondance, que les rues en étoient inondées; cependant l'orage cessa & ne causa aucun dommage. Le même jour à 3 heures après midi, l'orage recommença avec la même violence, & dura jusques vers le milieu de la nuit suivante. Une jeune fille tomba dans les fossés de la ville, fut secourue & retirée vivante de l'eau; mais elle mourut quelques momens après; on trouva aussi dans la campagne, le cadavre d'un jeune homme, qui avoit été surpris par cet orage, pendant qu'il gardoit les troupeaux, & qui fut entraîné par un torrent.

Il est venu aujourd'hui de Civita-vecchia un navire anglois avec une cargaison de morues destinées pour cette ville. Etant à l'embouchure de ce port dans un tems orageux, il fut frappé d'un coup de foudre qui tua un des matelots & brula un des mats. Ce coup fit évanouir le capitaine & les autres gens de l'équipage, & le navire abandonné à lui-même demeura à la discrétion des flots qui le porterent loin du port. Cependant le capitaine étant revenu à lui, résolut de rentrer dans le port, où il fait à présent décharger sa marchandise.

Le tribunal suprême de justice à Florence, en exécution des ordres du conseil royal, vient de faire publier par ordre du

Souverain, l'édit concernant la manière de rendre la justice dans toute l'étendue du grand Duché de Toscane; cet édit est adressé à tous les juges, magistrats, jurisconsultes & avocats de cette domination.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Novembre.) La rentrée du parlement a eu lieu le 20; & l'on a été trompé dans l'attente d'y apprendre quelques nouvelles des opérations de nos troupes en Amérique. Le Roi s'étant rendu ce jour-là à la chambre haute, & y ayant mandé les communes, S. M. fit l'ouverture de la séance par le discours qu'on va lire.

Milords & Messieurs. *“ C'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir trouver du recours dans la sagesse & l'appui de mon parlement, dans des circonstances où la continuation de la révolte de l'Amérique-septentrionale demande notre attention la plus sérieuse. On a fait un fidele usage des pouvoirs que vous m'avez confiés pour la suppression de cette révolte; & je suis fondé à croire avec confiance que la conduite & le courage de mes officiers, la valeur & l'intrepidité de mes forces de terre & de mer, avec l'aide de la divine Providence seront couronnés de succès importans; mais je suis persuadé que vous sentirez la nécessité de se préparer pour les opérations ultérieures que les évènements de la guerre & l'obstination des rebelles peuvent rendre convenables: A*

cet effet je prends les mesures nécessaires pour entretenir mes forces de terre complètes sur le pied où elles sont actuellement ; & si j'avois besoin de les augmenter en formant de nouveaux engagements pour me mettre en état de les remplir, je me repose sur votre zèle & votre amour pour le bien public. Je reçois des Puissances étrangères des assurances répétées de leurs dispositions pacifiques ; on ne peut douter des miennes ; cependant, comme dans ce moment-ci, les armemens se continuent dans les ports de France & d'Espagne, j'ai cru qu'il étoit expédient de faire une augmentation considérable dans mes forces navales, soit pour entretenir mes royaumes dans un état respectable de sécurité, soit pour accorder au commerce de mes sujets une protection proportionnée à son étendue. D'ailleurs, comme d'un côté, je suis déterminé à ne point troubler la paix de l'Europe, de l'autre, je serai toujours le fidèle gardien de l'honneur de la couronne de la Grande-Bretagne „

Messieurs de la chambre des communes.
 “ J'ai ordonné que l'on mît sous vos yeux l'état des dépenses jugées nécessaires pour le service de l'année prochaine ; les divers objets dont je vous ai fait mention, exigent inévitablement des subsides considérables ; rien ne pourroit me consoler de la peine que je ressens, en considérant le pesant fardeau que ces subsides vont imposer sur mon peuple fidèle, si je n'étois parfaitement convaincu

qu'ils sont nécessaires au bien-être & aux intérêts essentiels de mes royaumes „

Milords & Messieurs. “ Je poursuivrai avec fermeté les mesures dans lesquelles nous sommes engagés pour le rétablissement de cette subordination constitutionnelle, qu'avec l'aide de Dieu je maintiendrai dans toutes les parties de mes états ; mais je serai toujours attentif à saisir l'occasion de mettre un terme à l'effusion du sang de mes sujets & aux calamités inséparables de la guerre. J'espère encore que ces peuples malheureux & séduits, rentreront dans le devoir ; que le souvenir de ce dont ils ont joui, le regret de ce qu'ils ont perdu, le sentiment de ce qu'ils souffrent sous la tyrannie arbitraire de leurs chefs, rallumeront dans leurs cœurs un esprit de loïauté envers leur Souverain & d'attachement pour leur mere-contrée ; & qu'ils me mettront en état, avec la concurrence & l'appui de mon parlement, d'accomplir ce que je regarderai comme le plus grand honneur de ma vie & la plus grande gloire de mon regne, le rétablissement de la paix, de l'ordre & de la confiance dans mes colonies de l'Amérique „

Après des débats assez foibles on accepta dans la chambre des seigneurs l'adresse que milord Perci avoit proposée de présenter au Roi. Il n'y a que deux membres qui signèrent une protestation, le duc de Richmond & le comte d'Effingham. Le 21 l'adresse fut présentée à St. James. Le lord Hyde fit rapport aux communes de l'adresse qui avoit

été motivée la veille. A la premiere lecture quelques membres de l'opposition s'éleverent de nouveau contre cette adresse, en tâchant de faire valoir les raisons employées la veille pour y faire insérer un article tendant à supplier Sa Majesté " de prendre les mesures
„ les plus promptes & les plus efficaces pour
„ rétablir la paix en Amérique & faire cesser
„ incessamment les hostilités, afin de poser
„ le fondement d'une négociation pour un
„ traité d'accommodement &c „. Mais les partisans du ministère s'y opposerent, & les ministres même aiant donné à entendre que les commissaires du Roi en Amérique étoient munis d'instructions nécessaires sur ce point, dès-que les Américains révoltés témoigneroient une disposition sincere à se réconcilier, l'adresse fut enfin relue & approuvée à la pluralité de 175 voix contre 45. Alors la chambre résolut unanimement de faire complimenter la Reine sur ses heureuses couches, son rétablissement, ainsi que sur la naissance d'une nouvelle princesse, & d'assurer Sa Majesté que cette chambre conservera toujours les sentimens les plus solides de respect & d'attachement pour une Princesse qui s'est distinguée par tant de vertus éminentes & à qui cette nation est redevable de tant de bénédictions. Comme ces fortes de pieces ont beaucoup d'analogie avec celles qui ont été présentées en differens tems dans des circonstances plus ou moins semblables, nous ne croions pas devoir en occuper nos lecteurs.

La cour continue de garder un silence profond sur les affaires de l'Amérique, quoique nous soions inondés de lettres écrites par les Américains même qui nous apprennent différentes circonstances de la défaite de Washington. Nous en transcrivons deux, qui suffiront pour faire juger de l'état des choses. La première est adressée à des négocians de cette ville, par des Anglois établis à Bordeaux.

“ Messieurs Girard, vos amis, ont reçu une lettre de leur correspondant à Philadelphie, datée du 16 Septembre, qui les informe, que depuis le débarquement du général Howe dans la province de Maryland il y a eu trois escarmouches, dans l'une desquelles les troupes américaines, après une résistance de plusieurs heures, ont été obligées de se retirer; dans la même lettre ajoute, qu'elles effectuèrent leur retraite dans l'ordre le plus surprenant & avec le plus grand sang-froid. Les troupes du Roi ont perdu dans la seconde action près de Chester plus de 1300 hommes tués & environ 1700 blessés. La perte des Américains est d'environ un tiers de plus, outre huit pièces de canon, deux mortiers, trois canons de cartouches, & 1000 couvertures. Le reste de l'artillerie & les bagages avoient été envoyés assez à tems à German-Town pour être couverts avec les Provinciaux dans leur retraite „

“ La même lettre ajoute, que la plupart des Américains, blessés dans la seconde action,

tion , furent conduits à German-Town : on les transporterait de-là à Wymissing-Creek , où l'on a établi une partie des magasins provinciaux , le reste étant à Reassing ou dans les environs. C'est une place dans l'intérieur du país près des sources de la Delaware , que la nature seule a rendue presque imprenable , quand même elle seroit assiégée par toutes les forces britanniques actuellement en Amérique. Cependant depuis le commencement du mois d'Août dernier , 2500 hommes ont été constamment employés à fortifier ce poste important & à construire deux forts , l'un à Coventry , l'autre à Allegany-Creeck , le congrés ayant pris la résolution d'évacuer Philadelphie & de détruire la ville & le fort , comme étant sans défense. Le colonel Holmes a été tué par un coup tiré au hasard , pendant qu'il parloit au général Washington , le jour de l'engagement près de Chester. Son corps a été porté en cette ville , & y a été mis dans son uniforme sur un lit de parade à l'hôtel-de-ville. Les funérailles , qui doivent se faire demain , seront accompagnées de beaucoup de pompe & d'éclat „

La première action est encore mieux détaillée dans une lettre écrite par un officier de l'armée de Washington & qui a été imprimée dans la gazette même de Boston.

Mon cher Monsieur. “ Je vous ai mandé dans „ ma dernière lettre que nous nous attendions „ à chaque instant à en venir aux mains avec „ l'ennemi ; il a remonté lentement le long de „ la rivière Brandywine , dans l'intention évi-
dente

„ dente de la passer à l'un des gués. En consé-
 „ quence notre armée se porta de l'autre côté
 „ de la riviere pour s'opposer au passage; com-
 „ me dans l'espace de 10 milles, il se trouvoit
 „ trois gués, nous fumes obligés de diviser nos
 „ troupes pour garder ces trois passages; il étoit
 „ très probable qu'ils préféreroient celui du mi-
 „ lieu, qu'on appelle gué de Chadd; on y porta
 „ nos forces principales, & on fit passer le gé-
 „ néral Maxwell à la tête d'environ 1000 hom-
 „ mes de troupes légères pour s'emparer de l'é-
 „ minence qui se trouvoit de l'autre côté; la
 „ nuit du 10 du courant, ce corps forma avec
 „ de fortes branches d'arbres de légers parapets.
 „ Le lendemain sur les 8 heures du matin
 „ les ennemis parurent & détachèrent un corps
 „ pour déloger Maxwell; ils établirent en mé-
 „ me tems à une courte distance une batterie
 „ de 8 pieces de cañon, qui commencerent à
 „ jouer sur nous; nous rendimes feu pour feu
 „ & notre artillerie fit un bon effet. Le général
 „ Maxwell repoussa avec perte le corps qu'on
 „ avoit détaché contre lui; celui-ci en pliant
 „ reçut quelque renfort & voulut avancer, mais
 „ il fut encore repoussé, & même poursuivi par
 „ nos gens à quelque distance. Cependant, com-
 „ me l'ennemi ne pouvoit exécuter son dessein,
 „ tandis que nos troupes légères seroient de
 „ l'autre côté de la riviere, il prit à tout évé-
 „ nement la résolution de les forcer à la retrai-
 „ te; en conséquence, il fit faire le tour d'un
 „ petit bois à un parti très-considérable, chargé
 „ d'attaquer Maxwell en flanc, tandis que le
 „ premier corps renouvelleroit l'attaque en front;
 „ Maxwell s'en étant apperçu repassa le gué &
 „ joignit l'armée principale; sa retraite ne lui
 „ couta que trois hommes tués, & huit ou neuf
 „ blessés. Un garçon intelligent qui étoit à cette
 „ affaire, m'a dit que lors de la poursuite de
 „ l'ennemi, il a distingué près de 500 morts
 „ épars dans la campagne; mais le général, mo-
 „ deste dans ses rapports, croit qu'il y en a eu
 „ au moins 300 tués ou blessés; j'étois avec le
 „ corps principal de l'armée en deça de la ri-
 „ viere,

,, vière ; & j'ai eu le plaisir de voir les troupes
 ,, britanniques en fuite ; nous n'étions guère
 ,, éloignés d'elles que d'un quart de mille. Les
 ,, ennemis continuèrent le feu de leur batterie ;
 ,, on en vit quelques corps paroître sur les hau-
 ,, teurs, comme s'ils étoient dans l'intention de
 ,, tenter le passage au gué de Chadd ; mais leur
 ,, corps principal défila sur la gauche, & tra-
 ,, versant le gué supérieur, marcha ver Berming-
 ,, ham Meeting-House, lieu près duquel notre
 ,, aile droite se trouvoit postée ; malheureuse-
 ,, ment les rapports que l'on fit de ce mouve-
 ,, ment à notre général étoient de diverse na-
 ,, ture, & même contradictoires ; c'est ce qui
 ,, empêcha que l'on ne portât à cet endroit des
 ,, forces suffisantes pour soutenir l'attaque. Le
 ,, lord Stirling s'y trouvoit avec une autre di-
 ,, vision ; on détacha le général Sullivan pour le
 ,, renforcer ; mais malheureusement sa division
 ,, prit un grand détour, sur un terrain où il fal-
 ,, loit monter ; elle se trouva attaquée par l'ar-
 ,, mée entière des ennemis avant de pouvoir se
 ,, former, & fut obligée de se retirer avec la
 ,, plus grande précipitation. Les autres divisions
 ,, après une mâle résistance furent également
 ,, forcées à la retraite ; les ennemis les poursui-
 ,, virent avec avantage jusqu'au moment où ils
 ,, rencontrèrent la division du général Green &
 ,, celle de Lincoln qui pour lors étoit comman-
 ,, dée par le général Wayne. Ici toutes nos troupes
 ,, se rallierent ; une action générale commença
 ,, & se soutint pendant plus d'une demi-heure
 ,, avec toute l'intrépidité imaginable ; à cette
 ,, époque nos gens furent obligés d'abandonner
 ,, le champ de bataille ; la nuit survint & mit
 ,, un terme à cette sanglante journée. Nous
 ,, avons perdu en cette occasion neuf piéces de
 ,, canon, beaucoup de soldats, beaucoup d'offi-
 ,, ciers ; mais parmi ceux-ci il ne s'en est trou-
 ,, vé aucun d'un rang supérieur à celui du sieur
 ,, Bush, major du régiment d'Hartley qui fut
 ,, tué. Le marquis de la Fayette a reçu une
 ,, blessure à la jambe, mais il se rétablit ; le gé-
 ,, néral Woodford a reçu aussi un coup de feu

„ dans la main. Le général se retira le soir même à Chester pour rallier ses troupes & les faire rafraichir ; elles n'avoient eu aucun alimient pendant toute la journée , & il y avoit 48 heures qu'elles avoient eu à peine un moment de sommeil „.

Dans la même lettre on lit le passage suivant :

Du 16. *“ Combien la vie humaine est-elle incertaine ! Combien les perspectives les plus brillantes changent rapidement ! Pauvre général du Condray , ce matin à 11 heures sa main étoit dans la mienne , une demi - heure après il n'étoit plus ! Il étoit parti avec plusieurs François qui alloient avec lui offrir leurs services comme volontaires au général Washington ; les bateaux sur la Schuylkill sont construits de manière que les chevaux de main & de trait y entrent harnachés ; le général montoit une jeune jument très-vive qui ayant parcouru rapidement le bateau se jeta à l'eau à l'extrémité opposée à l'entrée ; il dégagea ses pieds des étriers , & le major Rogers , son aide-de-camp , se précipita à l'instant pour le secourir ; comme il est bon nageur il le soutint quelques minutes à fleur d'eau , mais comme personne ne le secouroit lui-même , il fut obligé pour se sauver de lâcher prise ; le malheureux général disparut ; quelques recherches que l'on ait faites depuis , on n'a pas encore pu retrouver son corps. Il étoit aimé & estimé de tous ceux qui le connoissoient , tant à raison de son bon sens que de son affabilité & de ses connoissances dans l'art militaire.*

Le moyen d'expliquer après cela le silence de la cour ? Il faut convenir que c'est un mystère dont il est bien difficile de donner quelque raison plausible. Les politiques en ont imaginé trois , dont la première est celle que nous avons indiquée le 15. Nov. , p. 459 , & le 1. Décembre , p. 528. La seconde suppose

pose que le paquebot expédié par le général Howe, est tombé entre les mains des Américains. La troisieme enfin consiste à imaginer que les succès de Mr. Howe ont été aussi-tôt arrêtés par Mr. Washington, & que la cour n'a pas voulu les publier, pour ne pas devoir en détruire l'impression aussi-tôt après. De ces trois raisons nous persistons à regarder la premiere comme la véritable.

Quant à l'armée du général Burgoyne, les gazettes américaines la représentent dans un état fort critique & en danger d'être coupée par un détachement envoié contre Ticonderago. Cependant la première victoire de ce général remportée, comme nous l'avons dit, le 19 Septembre, est certaine. La gazette de Boston vient d'en donner une relation succincte, & altérée par l'esprit de parti, mais qui suffit pour voir que les insurgens ont cédé le champ de bataille.

“ Vendredi 15 du courant l'armée américaine
 „ étoit campée à quatre milles au-dessus de
 „ Scillwater, sur les hauteurs de Banmus, le
 „ long de la rive occidentale de la riviere Hud-
 „ son : l'ennemi étoit au nord à sept milles de
 „ distance, près des moulins de Van-Veghten :
 „ à une heure après-midi notre garde avancée ;
 „ composée des arquebusiers de Morgan tirés de
 „ la Virginie, & de quelques autres corps, étant
 „ postée à un mille & demi du front de notre
 „ armée, fut attaquée par trois régimens an-
 „ glois, qui après une résistance obstinée furent
 „ obligés de lâcher pied avec une perte confi-
 „ dérable. A trois heures l'ennemi ayant reçu
 „ du renfort renouvela l'attaque ; nos troupes
 „ se trouvant en même-tems soutenues par l'aile
 „ gauche de notre armée qui étoit composée

„ de la division entière du général Arnold, le
 „ reçurent avec vigueur ; & quoique toutes les
 „ forces de l'ennemi aient donné en cette oc-
 „ casion , plus de la moitié de nos troupes con-
 „ serva son terrain jusqu'à la nuit.

On lit ici la proclamation que le général Arnold a opposée à celle du général Burgoyne. On fait que Mr. Arnold est fils d'un boucher de Mayence , quoique les feuilles américaines essaient de lui donner une autre origine. Mais quand la chose seroit d'ailleurs incertaine & que le sieur Arnold de Mayence pût se tromper sur le compte de son propre fils (a) le stile de cette proclamation qui heurte toutes les bienséances , suffiroit pour décider la question.

De par l'honorable Benoît Arnold , écuyer , général-major & commandant en chef l'armée des états-unis de l'Amérique sur la rivière de Mohawk.

Attendu qu'un certain Barry St. Léger , brigadier-général au service de George de la Grande-Bretagne , à la tête d'une bande de voleurs , de meurtriers & de traîtres , composée d'Américains sauvages & d'Anglois plus sauvages encore (parmi lesquels se trouve le fameux John Johnston , John Cutler & Daniel Claus) a paru récemment sur les frontieres de cet état , & a menacé tous les habitans des états unis de ruine & de destruction : attendu que par artifice & en représentant mal les faits , ils ont engagé plusieurs sujets de cet état , gens ignorans & sans défiance , à manquer à l'allégeance dûe audit état & à se joindre à eux dans la perpétration de leurs crimes atroces & dans leurs parties de trahison & de parricide : la com-
passion

(a) Voyez le Journal du 1. Oct. 1777 , P. 217

passion qu'inspirent ces malheureuses victimes de la séduction, qui courent en aveugles à leur perte, m'engage, à leur offrir pardon, ainsi qu'à tous autres qui seroient dans le même cas, (Sauvages, Allemands, Américains ou Anglois ;) pourvu que dans le cours de dix jours à compter de la date de la présente proclamation, ils mettent bas les armes, demandent protection, & prêtent serment d'allégeance aux états-unis de l'Amérique. Mais, si toujours aveugles sur leur intérêt & sur leur sûreté, ils persistent obstinément dans la scélératesse de leur conduite ; s'ils sont déterminés à attirer sur eux la vengeance du ciel & celle de ce pais réduit au désespoir, ils ne doivent attendre aucun quartier ni de l'un ni de l'autre. Donné sous mon seing, au quartier-général de German-Flats, le 20 Août 1777.

B. Arnold, major-général.

Le chevalier Collier, qui commande l'escadre du Roi à la Nouvelle - Ecosse, aiant appris que les Américains de la partie orientale de la Nouvelle-Angleterre, avoient formé le dessein de s'emparer de la Nouvelle-Ecosse, fit voile d'Halifax avec trois frégates & une chaloupe pour s'opposer à leur dessein. Il arriva à Machias le 13 Août, y débarqua ses troupes au milieu du feu des Américains, se rendit maître du fort, le détruisit, & s'empara de quelques magasins de vivres & de munitions, ainsi que d'un bâtiment de 80 tonneaux chargé de bois. Il laissa une frégate à Machias pour intercepter des bâtimens qui alloient à Boston chargés de vivres & de munitions, & alla croiser le long des côtes de la Nouvelle - Angleterre. Il y prit & brûla un navire prêt à faire voile avec une cargaison de mats destinés pour

des François, ainsi que trois brigantins, onze chaloupes & quinze senauts. Dans toutes ces opérations il n'a eu que trois hommes tués & dix-huit blessés, quoique la balle du mousquet tirée par l'ennemi fut machée.

F R A N C E.

VERSAILLES (*le 30 Novembre.*) Le vicomte de Polignac, nommé ambassadeur du Roi en Suisse, a pris le 23 de ce mois congé de S. M. pour se rendre à sa destination. Le 25 le vicomte Stormont, ambassadeur d'Angleterre, notifia à Sa Maj. dans une audience particuliere la naissance d'une princesse, dont la Reine d'Angleterre est accouchée. Après la Messe, le Margrave d'Anspach fut présenté à L. M. & à la famille royale, sous le nom de comte de Sayn. Le même jour, le baron de Blome, envoyé-extraordinaire de Dannemarck, offrit au Roi, de la part de S. M. Danoise, le présent annuel de gerfauts d'Islande.

PARIS (*le 29 Novembre.*) Il paroît une ordonnance pour la liquidation des finances des offices & des dettes communes des officiers mouleurs & aides-mouleurs de bois de la ville de Lyon; elle prescrit la forme du paiement des intérêts & des capitaux des dites finances. ---- Autre concernant la communauté des fabricans passementiers de la ville de Tours. ---- Arrêt du conseil d'état du Roi qui régle les formalités à observer pour la réception des libraires

res & des imprimeurs. Cet arrêt est composé de 18 articles. --- Arrêt de la cour des monnoies qui fait défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient , de recevoir ni donner en paiement , des especes de billon de fabrique étrangere , à peine d'être poursuivies extraordinairement.

Dès le jour de sa rentrée , le parlement a rendu un arrêt qui ordonne que Mr. l'archevêque de Paris sera mis en cause dans le procès intenté au curé des Quinze vingts , pour son refus de faire la célébration de mariage d'un négociant de sa paroisse , parce qu'il étoit protestant , quoiqu'il eût rempli toutes les formalités de l'Eglise romaine. Mr. l'archevêque demande un certificat du chapelain de l'ambassadeur d'Hollande qui affirme que ce particulier nommé Jacques Girard n'a point assisté à ses prêches , ni n'a jamais fait à sa connoissance aucun acte de protestantisme.

Enfin Mademoiselle la chevaliere d'Eon s'est dépouillée de la métamorphose sous laquelle elle s'étoit déguisée si longtems , & a paru dans les habits de son vrai sexe , qui est celui de femme. Elle pourra continuer à porter la croix de St. Louis à son côté ; mais il ne lui sera pas permis de porter ses habits d'homme en France , & sur-tout de se montrer en public sous cet uniforme. On croit que M^{lle}. d'Eon , embarrassée de commencer un rôle différent de celui qu'elle a soutenu , se retirera dans quelque coin éloigné

né pour se soustraire aux regards des curieux. — Un clerk de procureur, après avoir écrit à sa mere une lettre philosophique où il lui apprend qu'il n'existera plus au moment où elle la recevra, & n'y témoignant d'autre sujet de peine de quelques brusqueries & reproches de son notaire, s'est brûlé la cervelle. Il ne s'est pas tué, quoiqu'il se soit étrangement défiguré le visage. Tous les secours temporels & spirituels étant arrivés, il n'a voulu entendre à rien; a déclaré être seulement fâché d'avoir manqué son coup, & résolu de recommencer dès qu'il en aura la liberté.

— L'expérience du médecin Sigault pour suppléer à l'opération césarienne par la section de la symphise, paroît avoir réussi malgré tout ce que les chirurgiens & autres gens de l'art on dit contre cette invention. La femme, qui avoit une complication de maladies, se leve & marche aisément & elle n'a pas cessé d'allaiter son enfant. Les envieux de Mr. Sigault, qui vont la visiter, sont forcés de convenir que la plaie sur les os pubis est cicatrisée. Cette expérience fait tant de bruit que les femmes les plus susceptibles & les plus délicates en font le sujet de leur conversation.

Il y a dans plusieurs provinces de ce royaume des attroupemens de voleurs, qui ne se bornent pas à détrouffer les passans; ils vont à main armée dans les châteaux, mettre à contribution ceux qui les occupent. On croit que ce sont de ces mendians qu'une

Voyez le
Journal du
15. Novem
1777 p. 421,

juste sévérité a fait proscrire des villes, en les obligeant à se retirer dans les lieux de leur naissance, & à l'égard desquels il auroit peut-être fallu prendre des précautions pour s'assurer de leur marche & les forcer à se mettre aux travaux qu'on doit leur procurer.

Les premiers bâtimens venant de la pêche de la morue & arrivés à Granville, ont apporté l'ordre qui suit, & qui a fait faire bien des réflexions à nos politiques.

De par le Roi, *il est ordonné à tous capitaines, maîtres ou patrons de navires ou autres bâtimens faisant la pêche sur le banc de Terre-neuve, & autres parages adjacens, de cesser toutes opérations de pêche à la première présentation du présent ordre, qui leur sera remis par le sieur Cornie, lieutenant des vaisseaux du Roi. Enjoint à la Majesté aux-dits capitaines, maîtres ou patrons, de faire leur retour pour France en toute diligence; & afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance & qu'ils puissent justifier envers leurs armateurs ou propriétaires de la cessation forcée de la pêche & de leur départ du banc, il leur sera remis par ledit sieur Cornie une copie du présent signée de lui. Fait à Versailles, le 24 Août 1777. Signé Louis. Et de Sartine, ministre de la Marine. Pour copie, Cornie. Sur le grand banc de Terre-neuve, le 4 Octobre 1777.*

Six vaisseaux de ligne & autres bâtimens armés, sortis de Brest pour protéger le départ des divers convois de nos troupes,

expédiées pour l'Amérique , étoient restés à croiser sur Belle-île , où ils ont essuyé un coup de vent furieux , qui a duré 72 heures , mais dont la plus grande violence a été la nuit du 29 au 30 Octobre. Le Magnifique , de 74 canons , commandé par Mr. de Raits , est rentré le 2 du courant ; il est démâté , & a une voie d'eau considérable ; il n'a échappé au naufrage que par une manœuvre des plus habiles d'un pilote de 23 ans , qui l'a sauvé des roches , dont la côte est hérissée & sur lesquelles il alloit se briser. Le Triton de 64 monté par Mr. de Brache , n'est revenu que deux jours après : il a eu plusieurs fois la barre de son gouvernail emportée ; toutes ses voiles sont déchirées & enlevées. Le Réfléchi de 64 , commandé par Mr. de Barandin , le Rolland aussi de 64 sous les ordres de Mr. Dupleffis Parseau , la frégate la Sensible , commandée par Mr. de Marigny , lieutenant , la Sylphide de 16 par Mr. de Raufanne , aussi lieutenant , & & la Curieuse , Cotter de quatre pierriers , par Mr. de Belifal , sont pareillement de retour avec leur voilure absolument hors d'état de servir. On est encore inquiet du Robuste de 74 , monté par Mr. de la Motte-Piquet , qui commandoit la division , & du Dauphin-royal de 70 par Mr. de Bauffet , qui sont à la mer , & dont on n'a point de nouvelles. Le 4 il est arrivé des ordres de la cour de ne point faire sortir l'escadre jusqu'à nouvel avis.

Extrait d'une lettre du Fort - roïal de la Martinique, du 23 Septembre.

“ Il faut que notre gouverneur ait reçu des ordres plus sévéres de la cour concernant les infurgens ; car voici ce qui vient d'arriver. Un corsaire américain de dix-huit canons étoit parti le 9 sans avoir pû compléter son équipage à 120 hommes ; il n'en avoit que 80. Pendant son séjour ici il avoit eu à son bord deux factionnaires françois , pour qu'il ne pût recevoir personne de notre nation ; on le visita à son départ ; & Mr. de Dampierre n'en donna pas moins ordre à l'Amphitrite de l'accompagner comme pour l'escorter. Mr. de Saffaud , qui commande cette frégate aiant vû l'Américain dans la nuit mettre sa chaloupe à la mer , tira un coup de canon & fit venir le capitaine à son bord pour lui demander compte de cette manœuvre ; celui-ci s'excusa , & prétendit que c'étoit pour des provisions qui lui manquoient. Mr. de Saffaud ne les ramena pas moins dans la rade ; & tout l'équipage fut confisqué , à l'exception du capitaine & de deux hommes seulement.

METZ (le 27 Novembre,) Mgr. le duc de Cumberland , sous le nom de Mr. le comte de Dublin , est arrivé en cette ville le 17 de ce mois à dix heures du soir , avec la comtesse son épouse , Mad. la comtesse d'Irnham sa sœur , mylord Hodge & un colonel anglois : ils sont descendus à l'auberge du palais-roiial ; mais comme ils se proposent de rester en cette ville trois à

quatre mois; Mr. de Calonne, intendant de la province, qui est à Paris, leur a fait offrir d'occuper l'hôtel de l'intendance, ce qu'ils ont accepté.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 27 Novembre.*) Il vient de paroître une ordonnance du conseil des finances, datée du 15 Novembre 1777, & conçue en ces termes :

Ceux du conseil des domaines & finances de l'Impératrice - douairière & Reine Apostolique; en conformité des résolutions que la sollicitude & l'attention maternelles de cette auguste souveraine l'ont engagée à prendre, pour procurer de nouveaux avantages aux peuples qui ont le bonheur d'être sous sa domination, au moyen de l'établissement d'un commerce réciproque entre ses provinces Belges & ses provinces d'Allemagne, de Hongrie & de Galicie, par lequel ces diverses provinces puissent, avec plus de facilité, s'entre-secourir des choses nécessaires à leurs besoins, trouver des débouchés plus étendus au débit de leurs productions & manufactures, & resserrer par ces ressources mutuelles les liens qui les unissent si heureusement; ils ont, pour & au nom de S. M., déclaré, comme ils déclarent par les présentes, les points & les articles suivans.

§. I. Les marchandises, manufactures & denrées provenant du crû & de la fabrique des provinces héréditaires Allemandes & Hongroises, qui seront destinées pour les provinces Belges; & réciproquement les marchandises, manufactures & denrées du crû & de la fabrique des provinces Belges, qui passeront dans les provinces Allemandes & Hongroises, ne payeront de part & d'autre dans les coëtats, que la moitié des droits imposés à l'entrée.

Les défenses d'importation actuelles ou futures des marchandises, manufactures ou denrées étrangères dans les coëtats, n'opéreront pas à l'égard des marchandises, manufactures & denrées qui passeront réciproquement dans les provinces héréditaires susmentionnées; & le transport continuera à en être permis en payant la moitié des droits, qui avant la défense étoient imposés sur celles de l'étranger.

Si dans la suite, des motifs urgens nécessairement la prohibition sur quelque article du commerce réciproque, la publication s'en fera toujours trois mois d'avance.

Seront cependant exclus de la faveur de la modération de la moitié des droits, les articles spécifiquement exceptés par les § 7 & 8 des présentes.

II. Cette modération de la moitié aura également lieu dans les provinces Belges, en faveur des marchandises des provinces Allemandes & Hongroises, sur les droits de convoi & de thonieu, dans les cas où ces droits étoient.

III. S'il survient quelque augmentation des droits, les marchandises des coëtats n'y feront assujetties réciproquement, que trois mois après la publication de l'ordonnance, par laquelle le surhaussement aura été établi. Bien entendu, qu'en cas de diminution des droits, cette diminution opérera dès le jour de la publication en faveur des marchandises des coëtats.

IV. Il sera imprimé & distribué ci-après des extraits des tarifs des provinces Allemandes & Hongroises, pour servir à l'information & aux spéculations de commerce des négocians Belges.

V. Les marchandises des provinces Allemandes & Hongroises, dont les droits, dans les douanes Belges, sont réglés au poids, devront être déclarées au poids d'Anvers: l'aune, pour les denrées liquides, devra être prise à cent pots, mesure d'Anvers; & l'aunage sera aussi compté à l'aune d'Anvers, à l'exception des toiles de lin & de chanvre, qui doivent être déclarées à l'aune de Gand.

Réciproquement les marchandises Belges devront être déclarées dans les douanes Allemandes, aux poids, aune & mesure de Vienne.

Quant au carrage, on se réglera dans les douanes Belges selon l'article 9 de l'édit du 27 Août 1766, & dans les douanes Allemandes, selon le § 105 du tarif & règlement de douanes du 15 Juillet 1775, dont les dispositions sont imprimées à la suite des présentes.

VI L'évaluation numéraire des droits se fera réciproquement sur le pied ordinaire, savoir : en argent de Brabant dans les provinces de Brabant, de Flandre, de Hainaut, de Tournais, de Namur & de Malines; en argent cours de Luxembourg, dans la province de Luxembourg; en argent de change, dans la province de Limbourg, & en argent d'Allemagne, cours de Vienne, dans les douanes des provinces Allemandes.

VII. Les articles de marchandises, manufactures & denrées des provinces Allemandes, Hongroises & Galliciennes, spécifiées ci-après, ne jouiront d'aucune modération dans les provinces Belges, & y payeront par conséquent les droits en plein, savoir : laiton & ouvrages de laiton de toutes sortes; tabac, brandevins, galons d'or & d'argent fins & faux; toiles de lin & de chanvre blanches ou en écru & coutils; cotons imprimés & peints.

L'importation, la fabrication & le débit des rubans de soie & de filozelle, fabriqués sur des moulins ou métiers, où un même ouvrier fait plusieurs pièces à la fois, sont prohibés dans les provinces Belges. Les rubans de soie & de filozelle faits sur des métiers, ou un ouvrier ne travaille qu'à une seule pièce, ne sont pas compris dans cette prohibition, & jouiront de la modération de la moitié des droits ordinaires, comme marchandise non exceptée.

Quant au cuivre rouge, tant brut que travaillé, on se réglera selon les dispositions relatives à cet objet en particulier.

VIII. Les articles suivans venant des provinces héréditaires Belges, ne jouiront égale-
ment

ment d'aucune moderation dans les provinces Allemandes & Hongroises, mais y payeront les droits en plein, savoir : toiles de toutes fortes, *Cradels*, coutils & treillies; cotons blancs & imprimés; manufactures de cotons faites au métier ou tricottées, rubans de soie; marchandises d'impôt telles que sucre, poissons secs & salés, chocolat, confitures & sirop; draps, ratines & moletons du Limbourg; étoffes & marchandises de laine, à l'exception du camelot de Bruxelles mêlé de soie ou de fil d'Angora, qui jouira de la moderation de la moitié des droits, ainsi que les draps & demis-draps fins, ratines & moletons de Brabant, de Flandres & autres provinces Beligiques, non compris le Limbourg; & les tapis & tapisseries Beligiques, qui seront également admis sous la moitié des droits ordinaires.

IX. Les charbons de terre Beligiques qu'on importera par mer dans le Littoral Autrichien & Hongrois, seront exemts de tous droits de douanes.

X. Les vins d'Autriche & d'Hongrie ne payeront que trente trois sols & quatre deniers de l'aime de cent pots d'Anvers, pour droit d'entree dans les provinces Beligiques; & ils auront en outre, la diminution de la moitié des droits de convoi & de thonlieux, dans les cas où ces droits echoient.

XI. Les marchandises Beligiques destinées pour les provinces héréditaires Hongroises, dans lesquelles sont comprises la Croatie & l'Esclavonie, ainsi que pour la Transylvanie & le Bannat de Temeswar, ne payeront, en abordant à l'une des provinces héréditaires Allemandes, que la moitié des droits ordinaires, selon les cas exprimés dans les paragraphes précédens; & lorsqu'elles seront parvenues en Hongrie, en Transylvanie & Bannat de Temeswar, elles n'y seront sujettes pour la douane appelée généralement le troisieme, qu'aux mêmes droits qu'ont à payer les marchandises des provinces héréditaires Allemandes, ou celles qui venues de l'étranger dans les provinces Allemandes, y ont

déjà acquitté les droits d'entrée en plein. Si les marchandises Belges arrivent immédiatement dans les provinces Hongroises par Fiume, sans toucher aucune province Allemande, elles jouiront des mêmes avantages, & ne payeront qu'autant de droits qu'elles eussent dû acquitter si elles y avoient été transportées, en passant par les provinces Allemandes.

XII. Le commerce des provinces Belges avec les provinces Allemandes & Hongroises par mer, devra être dirigé par les ports de Trieste & de Fiume.

XIII. Quant aux royaumes de Gallicie & de Lodomerie, les marchandises Belges y seront traitées, (par provision & jusqu'à ce que le système de douanes de ces royaumes soit établi sur un pied fixe) avec les mêmes faveurs que les marchandises du Milanez & de la Toscane, c'est à dire, que lorsqu'elles y passeront par les provinces héréditaires Allemandes, ou par la voie des foires franches de Teschen, elles ne payeront que la douane nationale qui se perçoit sur les marchandises des provinces Allemandes. Ces faveurs n'auront pas lieu pour les expéditions qu'on feroit par Dantzic ou par d'autres ports & pays étrangers.

Reciproquement les marchandises de Gallicie & de Lodomerie qui passeront aux provinces Belges par terre, en suivant les routes des provinces Allemandes, ou par mer, en les expédiant de Trieste ou de Fiume, seront traitées avec les mêmes faveurs que les marchandises des provinces héréditaires Allemandes.

XIV. Le comté de Tyrol, l'Autriche antérieure & la Gueldre autrichienne ne sont pas compris dans l'arrangement du commerce réciproque, à cause des circonstances particulières à ces provinces.

XV. Quant au transit & à la sortie, on n'accorde pas réciproquement de modération ou faveurs pour le présent ; & ces droits devront par conséquent être levés selon les tarifs actuels.

Pour encourager toutefois la navigation immédiate, ouverte entre les ports Belges & ceux
de

de Trieste & Fiume, S. M. a resolu que la potasse d'Hongrie, qui sera expédiée directement de Trieste & Fiume sur l'un ou l'autre port Belgique, pour être employée dans les Pays-Bas autrichiens, jouira de la modération de la moitié des droits de sortie, bien entendu à condition que le négociant qui fera l'exportation, devra ou payer ou cautionner les droits de sortie en entier; & ne profitera de la modération de la moitié des droits, que lorsqu'il aura produit les certificats des douanes Belges, par lesquels l'arrivée de la potasse dans l'endroit de la consommation soit constatée, & cela au plus tard dans le terme d'une année. Passé ce terme, la bonification n'aura plus lieu.

La suite l'ordinaire prochain.

M O R T.

Léopold-Philippe de Heister, lieutenant-général, chevalier des deux ordres Hessois du Lion-d'or & pour la vertu militaire, est mort le 10 d'une fluxion de poitrine, après quatre jours de maladie, âgé de 61 ans. Cet officier, après avoir été quelque tems au service de France, passa à celui de Hesse. Il se distingua dans la guerre de Bavière, où il fut blessé au pied: il acquit aussi dans la dernière guerre une réputation, qui engagea notre Landgravé à lui confier le commandement de ses troupes en Amérique d'où il étoit récemment revenu*.

* V. le dern.
Journ. p.
521.

Dans le Journal du 15. Novembre, p. 404, l. 11. ou semble, lisez *on* semble. --- P. 414, l. dern. sous un citoyen roi, lisez *sous un roi* citoyen. --- P. 420, l. 24. partis, lisez *parties*. --- P. 438, l. 20. en peu de rien, lisez *en moins de rien*.

Dans le dernier Journal, p. 483, l. 8. aimé, lisez *aimée*. --- P. 540, l. 1. *raison*, lisez *raison*; faute passée à peu d'exemplaires.

II. Part.

S s

T A B L É alphabétique des matieres de
Littérature, depuis Septembre 1777.

- A** Bhandlung von der Pest &c. Traité de la peste, par Mr. Adam Chenot, docteur en médecine, traduit du latin par Guillaume Schweigort. i. Décembre. Page 488
- Abregé (nouvel) chronologique de l'histoire & du droit public d'Allemagne, par Mr. Pfeffel, jârisconsulte du Roi de France au département des affaires étrangères. i. Décembre. 482
- Analyse exacte des eaux minérales en général, faite par Mr. Raulin. 15. Octobre. 265
- Avis important de Mr. l'abbé B***, sur les lettres françoises de Mr. Caraccioli, traduites en italien, pour servir d'original à ces mêmes lettres, attribuées, par l'auteur, au Pape Clément XIV, Ganganelli. Sans date ni lieu d'impression. 15. Octobre. 252
- Campi Phlœgræi, &c. Les champs de Phlegra, ou observations sur les volcans des deux Siciles, par Mr. Guillaume Hamilton, envoyé de Sa Majesté Britannique à la cour de Naples. 15. Novembre. 393
- Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis : ouvrage utile à ceux qui cherchent à se garantir de la contagion de l'incrédulité moderne, & sur-tout aux ecclésiastiques chargés de conserver le précieux dépôt de la foi, Par Mr. Flexiér de Réval. Deuxieme édition. 15 Novembre. 416
- Considérations sur l'état présent de la colonie françoise de St. Domingue, ouvrage politique & législatif, présenté au ministre de la marine. P. M. H. D. 15. Septembre. 94
- Description de la pompe funèbre à l'occasion de la translation du corps de Mr. le maréchal de Saxe, le 20 Août, dans l'église de St. Thomas à Strasbourg. 15. Octobre. 259

- Description de la cascade du Rhin à Schaffhausen.*
1. Novembre. Page 340
- Dictionnaire des origines, ou époques des inventions utiles, des découvertes importantes, de l'établissement des peuples, des religions, des sectes, des hérésies, des loix, des coutumes, des modes, des dignités, des monnoies, &c.* 1. Septembre. 21
- Dictionarium manuale biblicum &c. a Joanne Antonio Dalmaso, ex gallico idiomate latine redditum.* 15. Septembre. 100
- Discours prononcé par ordre du magistrat de Strasbourg, à l'occasion de la translation du corps de Mr. le maréchal de Saxe, dans l'église de St. Thomas, le 20 Août 1777. Par Jean-Laurent Blesig.* 1. Octobre. 172
- Discours pour convaincre l'incrédule, ramener le protestant, convertir le pécheur, former le vrai juste, & enseigner aux fideles à faire un saint usage des indulgences & du Jubilé. Par Mr. l'abbé de Marfis, curé de la ville de Gourdon.* 15. Décembre. 549
- Dispute entre quelques medecins sur le bois de quassie & le quinquina.* 15. Octobre. 263
- Effets dangereux de l'emploi des cheveux qu'on enlève aux corps morts, pour les faire servir au luxe.* 15. Décembre. 577
- Eloge de Michel de l'Hôpital, chancelier de France, discours qui a remporté le prix de l'academie françoise 1777, par Mr. l'abbé Remy.* 15. Novembre 399
- Examen des eaux minérales de Buffang, contenant des observations & des réflexions relatives aux maladies où elles conviennent.* Par Mr. D**. 15. Septembre. 101
- Expériences propres à faire connoître que l'alkali volatil est le remede le plus efficace dans les asphyxies, par le Sr. Sage.* 1. Décembre. 499
- Extrait d'une lettre de Vienne qui indique un spécifique contre les rhumes les plus inveterés.* 1. Décembre. 498
- Fêtes des bonnes gens de Canon & des Rosieres de Briouebec.* 1. Septembre. 16

Histoire de la Reine Marguerite de Valois, première femme du Roi Henri IV. Par M. A. Mongez. 15. Septembre. Page 97

Hymne à Catherine II. Impératrice de Russie, traduit du russe de Mr. de Varclow. Par Mr. Chalumeau. 15. Novembre. 405

Institutiones matheseos, philosophiæ auditorum usibus accommodatæ, a J. B. Horwath, in Universitate Tyrnaviensi professore publico, ordinario. 15. Octobre. 258

Invention d'une machine hydraulique par Mr. Morand, architecte de la ville de Lyon. 1. Octobre. 187

Joseph second l'ami du peuple, ou le triomphe de l'humanité sur le trône 15. Novembre. 413

Itinéraire des routes les plus fréquentées, ou journal d'un voyage aux principales villes de l'Europe; où l'on a marqué, en heures & en minutes, le tems employé à aller d'une poste à l'autre; les distances en milles angloises, mesurées par un odomètre appliqué à la voiture; le produit des contrées, la population des villes, les choses remarquables; &c. Par Mr. Dutens. 1. Septembre. 28

Lettre d'un professeur émérite de l'université de Paris, en réponse au R. P. D. V. . . . Prieur des Religieux Bénédictins de la congrégation de St. Maur; sur l'éducation publique, au sujet des exercices de l'abbaye-royale de Sorèze. 1. Octobre. 164

Lettre à Mr. de la Harpe, folliculaire des Philosophes, en réponse à la critique contre l'ouvrage de Mr. l'abbé Guérin-du-Rocher, insérée sous le nom de Mr. de Voltaire, dans le 15e. n°. du Journal politique & de littérature du 25 Mai 1777. 15. Octobre. 237

Lettre à l'Auteur de ce Journal sur les Lettres Clémentines. 15. Octobre. 249

Lettre du Rabbín de la synagogue des Juifs de M, au sieur Liefmann Calmer, propriétaire de la baronnie de Pequigny.* 15. Novembre. 407

Idem, par un Juif de Paris à un Juif d'Allemagne. 15. Novembre. 410

- Lettres from the Marquis of Montcalm, &c. Lettres de Mr. le marquis de Montcalm, gouverneur-général du Canada, écrites à Mrs. Berryer & de la Molé, dans les années 1757, 1758 & 1759. Traduite en anglois. 1. Décembre. 490*
- Lettre écrite de Strasbourg à l'auteur d'une feuille périodique, où l'on promet un remède infailible contre l'hydropisse. 1. Décembre. 493*
- Lettre d'un lecteur du journal françois & de l'année littéraire, à Mr. Matmontel, sur les Incas, ou la destruction de l'empire du Pérou; avec le précis historique de la vie de Las-Casas, protecteur des Indiens. 15. Décembre. 570*

Machine hydraulique inventée par Mr. Blakey, citoyen de Leyde. 1. Septembre. 30

Mémoires de la guerre d'Italie, depuis l'année 1733 jusqu'en 1736, par un ancien militaire, qui s'est trouvé à toutes les actions de ces trois fameuses campagnes. 15. Septembre. 81

*Mémoires philosophiques du Baron de ***, chambellan de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, 1. Octobre. 180*

----- Idem Premier extrait. 1. Décembre. 471

----- Idem second extrait. 15. Décembre. 559

Mémoires sur les tarentules, les étoiles fixes &c. lus à l'académie de Manheim, le 18 Octobre. 1. Décembre. 495

Méthode très-simple & peu coûteuse pour préserver les bâtimens d'incendie, inventée par le vicomte Mahon, fils de mylord Stanhope. 15. Septembre. 107

Méthode pour conserver les petits pois pour l'hiver. 15. Septembre. 109

Méthode (nouvelle) du sieur René Sigault pour faciliter les opérations les plus dangereuses dans les accouchemens. 15. Novembre. 421

Microscope perfectionné par Mr. Dellebarre, & approuvé par l'academie des sciences de Paris. 1. Septembre. 31

Moyen de préserver le pain de la moisissure. 1. Octobre. 185

Moyen (nouveau) de diminuer le nombre des suicides. 15. Octobre. Page 261

Noticia conciliorum sanctæ Ecclesiæ, in quâ elucidantur exactissime tum sacri canones tum veteres novique Ecclesiæ ritus, tum præcipuâ partes ecclesiasticæ historiæ. Auctore Joanne Cabassutio Aquisextiensi, presbytero congregationis Oratorii Domini Jesu. Accesserunt dissertationes duæ : una doctissimi P. Joan. Mabillon de criticâ & regulis in ipsâ servandis. Altera auctoris anonymi. De canonum collectione Isidori, ac decretalibus primorum sæculorum Pontificibus adscriptis. Editio nova diligenter recognita & indice chronologico Romanorum Pontificum locupletata. 15. Décembre. 572

Observations physiques & astronomiques sur les pluies & le froid, sur les comètes, planètes, eclipses &c. 15. Novembre. 417

Pallas Reisen &c. Voyages en diverses provinces de l'empire de Russie, par Mr. Pallas &c. 1. Octobre. 169

Pandectæ Justinianæ, in novum ordinem digestæ cum Legibus Codicis, & Novellis, quæ Jus Pandectarum confirmant, explicant aut abrogant. Trois vol. in-fol. proposés par souscription. 15. Décembre. 573

Pensées philosophiques de Mr. de Voltaire, tirées de ses ouvrages en vers & en prose, & rangées suivant l'ordre des matières, auxquelles on a joint des mélanges de littérature du même auteur, pour servir de supplément aux différentes éditions de ses œuvres. 1. Septembre. 30

Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit à cinq années le cours des études ordinaires &c. 1. Octobre. 159

Principes de morale, de politique & de droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou discours sur l'histoire de France, dédiés au Roi. Par Mr. Moreau. 1. Septembre. 2

Prix proposé par la société physiographique de Lund, en Scanie. 1. Octobre. 187

Prix distribués & nouvelles questions proposées par l'académie imp. & roy. de Bruxelles. 15. Décembre. 575

Prospectus de la nouvelle carte, ou description géométrique des Pays-Bas autrichiens, c'est-à-dire des duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg & de Gueldres, des comtés de Flandre, de Hainaut & de Namur, du Tournesis & de la seigneurie de Malines. On y a inséré les principautés de Liege & de Stavelo. 15. Septembre.

Page 104

Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux, & sur la composition & l'emploi de leurs mortiers. Par Mr. de la Faye. 15. Septembre. 87

Réflexions de Mr. Linguet sur la guerre des colonies de l'Amérique. 15. Septembre. 103

Réflexions sur les théâtres, l'opulence & la considération des comédiens, & le genre de sensibilité produit par les drames. 1. Octobre. 175

Remede éprouvé contre la morsure des chiens enragés. 1. Octobre. 184

Remede pour guérir diverses plaies. 1. Novembre. 343

Schrom (P. Dominici) Benedictini Bantensis, institutiones theologiæ mysticæ ad usum directorum animarum &c. 15. Septembre. 102

Siecles (les) chrétiens, ou histoire du christianisme dans son établissement & ses progrès, par Mr. l'abbé Ducreux. Tom. 7. 8. & 9. 1. Novembre. 315

Spiritus sancti Chrysoctomi, sive doctrina moralis ex aureis operibus S. P. Joannis Chrysoctomi collecta, ac in singulos anni dies ad meditandum proposita, a Romano Kægl, Benedictino Ettalensi. 1. Octobre. 173

Traduction française des lettres familières de Mr. Gellert, par Mr. Huber. 1. Octobre. 183

Vers sur le passage de l'Empereur en Suisse. 1. Décembre. 493

T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	579
		Antioche.	582
RUSSIE.	(Petersbourg.	582
POLOGNE.	(Varsovie.	584
ESPAGNE.	{	Madrid.	586
		Gibraltar.	590
PORTUGAL.	(Lisbonne.	590
SUEDE.	(Stockholm.	591
DANNEMARCK.	(Copenhagenue.	592
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	573
		Berlin.	594
		Liege.	521
		Munick.	595
ITALIE.	{	Rome.	598
		Genes.	600
		Venise.	601
		Livourne.	602
ANGLETERRE.	(Londres.	604
FRANCE.	{	Versailles.	616
		Paris.	616
		Metz.	621
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	622
		Morse.	627